

**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

**SECRETARIAT**

**P. O. Box 3243**

**ADDIS ABABA**

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

**SECRETARIAT**

**B. P. 3243  
CM/169**

**CONSEIL DES MINISTRES**  
Neuvième session ordinaire  
Kinshasa, septembre 1967

**ACTIVITES DE L'OUA  
ET COOPERATION INTERAFRICAIN** DANS LES DOMAINES  
**DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA CULTURE**



ACTIVITES DE L'OUA  
 ET COOPERATION INTERAFRICAINNE DANS LES DOMAINES  
 DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA CULTURE

TABLES DE MATIERES

	<u>Pages</u>
1. Introduction générale	1 - 6
2. Education - a) Généralités	7 - 10
b) Programme futur	11 - 13
3. Santé et hygiène - a) Généralités	14
b) Programme futur	14 - 15
4. Nutrition - a) Généralités	15 - 16
b) Programme futur	17 - 18
5. Science, technologie et recherche - a) Généralités :	18 - 19
(i) Enseignement et vulgarisation de la science	19 - 23
(ii) Les bureaux scientifiques de l'OUA et ses activités opérationnelles	23
A) Transfert des bureaux techniques en Afrique	23 - 26
B) Seconde réunion du Conseil scientifique pour l'Afrique (CSA)	26 - 30
C) Projets conjoints et coopératifs	30
I. Campagne contre la peste bovine	30 - 31
II. La trypanosomiase	31 - 32
III. Péripneumonie contagieuse Bovine	32
IV. Recherches sur les céréales	33
D) Généralités	33 - 34
(iii) Programme proposé en matière de science, de technologie et de recherche pour l'avenir immédiat	34 - 39
6. Culture africaine - a) Généralités	40 - 42
b) Programme futur	42 - 43
7. Questions générales connexes	44
a) Ressources naturelles	
(i) Avant-projet de convention africaine pour la conservation de la nature et de ses ressources	44
(ii) Projet de Convention phytosanitaire pour l'Afrique	44 - 45
(iii) Programme d'études pour le Secrétariat général	45 - 46
b) Les priorités dans les programmes de formation	46 - 47
c) Création de corps nationaux de protection civile	47 - 48
d) Rapports avec les institutions spécialisées des N.U.	48 - 49
8. Etat du personnel	50 - 51
9. Conclusion	51 - 52

ACTIVITES DE L'OUA et COOPERATION INTERAFRICAINNE  
DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE  
DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA CULTURE

INTRODUCTION GENERALE

Dans le présent rapport consacré aux activités de l'OUA et à la coopération qu'on attend de la part des Etats membres dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de la santé et de la culture, on ne peut s'empêcher de regretter les événements qui auraient dû avoir lieu mais qui ne sont pas réalisés. En l'occurrence, nous pensons surtout que le quorum n'ait pas été atteint pour permettre de tenir la session commune de la Commission de l'éducation et de la culture, de la Commission scientifique, technique et de la recherche et de la Commission de la santé, de l'hygiène et de la nutrition qui devait avoir lieu du 1er au 6 mai 1967 à Addis-Abeba. Jusqu'au 27 avril 1967, lorsque la session a été renvoyée, douze pays seulement avait répondu, à savoir : le Congo-Brazzaville, la Mauritanie, le Mali, le Togo, la Tanzanie, le Lesotho, la Côte d'Ivoire, le Soudan, la Libye, le Dahomey, la Gambie et la République Arabe Unie. De ces pays, les neuf premiers ont accepté d'assister à la réunion; deux ont donné une réponse négative (la Gambie et le Dahomey) alors que la RAU demandait le renvoi de la session. Peu après que le Secrétariat général eut envoyé aux Etats membres les notes les informant du renvoi des réunions des commissions spécialisées, plusieurs réponses lui sont parvenues favorables à une participation aux réunions de la session commune et même quelques délégations sont arrivées au Secrétariat général sans savoir que les réunions avaient été renvoyées.

Après tous les discours encourageants qui ont été prononcés lors des réunions du Conseil des Ministres et à d'autres occasions, sur la nécessité, voire même le besoin impérieux, de réunir les commissions spécialisées de l'OUA pour discuter des questions destinées à affermir la coopération africaine dans les domaines pertinents, l'absence

de quorum a eu l'effet d'un choc. S'il faut voir dans cette défaillance l'image réelle du comportement des Etats membres envers les commissions spécialisées, la situation serait assez sérieuse pour exiger un examen approfondi. Cette absence de quorum a également soulevé plusieurs questions relatives au rôle de l'OUA dans les sujets autres que politiques. Une de ces questions fondamentales est de savoir si tous les Etats membres de l'OUA désirent vraiment que la Charte de l'OUA se traduise par des activités fructueuses à l'avantage des citoyens des Etats membres. Si ce n'était le fait que nous rencontrons souvent des circonstances qui démontrent qu'il est absolument nécessaire de coordonner et d'harmoniser les activités dans les domaines tels que l'éducation, la science, la technologie, la nutrition, la santé et la culture dans les pays africains indépendants, si ce n'était le fait d'autre part que beaucoup d'autres organisations étrangères à l'OUA, venant de l'extérieur de l'Afrique réussissent à tenir des réunions ayant trait à l'Afrique, auxquelles les Africains assistent, pour discuter de questions se rattachant à ces domaines particuliers, il eut été aisé d'expliquer pourquoi la session commune des trois susdites commissions n'a pas pu se tenir. On aurait pu alors dire tout simplement que la nécessité de cette session n'existe pas ou ne s'est pas encore fait sentir. Mais, comme on le sait, on entend beaucoup de discours en Afrique, et de la part des chefs responsables, préconisant la coordination et l'harmonisation des activités dans les domaines non-politiques et demandant que des programmes et des projets multinationaux relevant de ces domaines soient mis en oeuvre afin d'exploiter avantageusement les ressources naturelles et de développer les services économiques et sociaux des pays africains indépendants. Par conséquent on se trouve enclin à affirmer ouvertement qu'il est nécessaire que l'OUA prenne part à ces activités non-politiques comme le prévoit la Charte. Les interventions correspondantes ne sauraient incomber au Conseil des Ministres, ou à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, dont ce n'est pas le rôle. Le rôle de ces deux organes suprêmes de l'OUA c'est entre autres choses de prendre des décisions sur des questions déterminées qui ont été déjà pleinement définies par d'autres organes de l'OUA qui ont procédé aux études préalables et ont indiqué

les mesures possibles à prendre dans chaque cas. Or, si les commissions spécialisées ne peuvent se réunir, on ne voit pas comment les décisions peuvent être prises assez vite pour permettre la coordination et l'harmonisation des activités des Etats membres et la mise en oeuvre des projets en temps utile. Le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat ont à connaître et à décider d'autres questions importantes en trop grand nombre sans avoir encore à s'encombrer de considérations techniques relevant des projets ou des programmes.

A moins donc que les Etats membres de l'OUA ne désirent se dessaisir en faveur d'organisations non-africaines de leurs droits de discuter et de décider de questions se rapportant à leur développement accéléré dans les domaines non-politiques; à moins que les Etats membres de l'OUA ne désirent que leur droit d'entreprendre soit transféré des mains africaines à des mains non-africaines, qui pourraient en faire usage à d'autres fins que l'intérêt de la majorité des citoyens africains, il serait judicieux d'étudier la situation telle qu'elle se présente actuellement et de prendre une fois de plus la résolution de permettre définitivement aux commissions spécialisées de fonctionner de manière efficace comme la Charte le prévoit et le spécifie.

Il appartient au Secrétariat général de lancer cet avertissement aux Etats membres et de souligner qu'il existe déjà, sur le continent africain, des forces destructrices qui ont intérêt à démolir cette mince unité que les Etats membres de l'OUA se sont efforcés de réaliser dans des domaines tels que l'éducation, la science, la technologie, la santé et la culture et à agir en sorte que tout rapprochement futur entre ces Etats pour réanimer et étendre cette unité demeure infructueux. Le Secrétariat général sait, par exemple, qu'une organisation non-africaine sollicite actuellement l'appui des Etats africains indépendants pour la création d'une "Association permanente pour le progrès des sciences agronomiques en Afrique". Si l'on admet que l'OUA a été institutée exactement pour s'acquitter, entre autres choses, de fonctions de cette nature, on ne conservera aucun doute sur les intentions probables d'une entreprise de cette sorte.

Il n'est nullement nécessaire de rappeler ici que la Commission économique pour l'Afrique s'occupe elle-aussi de questions de ce genre.

Les institutions spécialisées des Nations-Unies et, tout particulièrement, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, se consacrent à ces mêmes domaines entre autres. On ne peut donc s'empêcher de se demander pourquoi, au lieu de s'efforcer de coordonner encore davantage les organisations actuellement existantes et de les rendre plus efficaces et plus à même d'assumer de pareilles missions, pourquoi faut-il créer une nouvelle organisation ? En effet la constitution d'une telle organisation dans les circonstances actuelles ne semble pas inspirée par l'amour de l'efficacité ou le désir d'accroître au maximum les avantages que les Etats africains indépendants retirent de la production agricole. Ce qui est vraiment surprenant c'est que des réunions de cette nature obtiennent très souvent l'appui de beaucoup d'Etats membres de l'OUA ou de personnalités marquantes de ces Etats, alors que, si l'OUA convoque une réunion justifiée pour discuter de questions relevant des mêmes domaines, les réponses se révèlent tout à fait insuffisantes, comme on l'a constaté récemment.

Ce serait cependant une grave erreur et, en fait, une attitude négative que de restreindre la politique générale de l'OUA à la seule lutte contre les manoeuvres des organisations étrangères tendant à disloquer ou à neutraliser les activités non-politiques de l'OUA. En effet, le succès et le progrès sont engendrés très souvent par des doctrines positives en face des forces de destruction. Pour réussir et parvenir à des résultats dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technique, de la santé et de la culture, l'OUA doit appliquer des politiques qui aident ses Etats membres à déterminer leurs besoins, à délimiter les domaines où les faiblesses sont manifestées; à établir des projets et programmes dont elle participera à l'exécution, à l'échelon national, à l'échelon régional ou continental.

Compte tenu des considérations qui précèdent, la réunion de la Deuxième session du Conseil scientifique pour l'Afrique qui a eu lieu du 8 au 12 avril 1967, a été un acte de réaffirmation, de la part d'un petit nombre parmi tant d'autres, du rôle utile et unificateur des commissions spécialisées à l'égard des Etats membres de l'OUA. Même si les scientifiques qui y ont assisté ont été fort peu nombreux, le

Secrétariat général est particulièrement satisfait des résultats des délibérations de cette session du CSA, qui ont été déjà communiqués aux Etats membres dans le document ESCHC/25. Nous attirons d'une manière toute spéciale l'attention des Etats membres sur les recommandations formulées par le CSA, après examen des propositions faites par le Secrétariat général, en ce qui concerne les questions suivantes :

- Recommandation III - Création d'établissements de formation et de recherches (ou centres d'excellence) en Afrique, dans des disciplines scientifiques spécialisées.
- Recommandation VIII - Approbation d'une convention phytosanitaire pour l'Afrique.
- Recommandation IX - Approbation d'une convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique.
- Recommandation XI - Boisement et utilisation de certaines parties du Sahara et des zones semi-désertiques pour la production de denrées alimentaires et d'autres usages économiques.
- Recommandation XII - Océanographie, biologie marine, pêche en mer et en eau douce.
- Recommandation XV - Formation de personnel des cadres moyens aux disciplines scientifiques.
- Recommandation XVIII - Priorité pour la recherche scientifique et le développement en Afrique.

Le Secrétariat général approuve entièrement ces recommandations et espère que les organes compétents de l'OUA les entérineront, avec d'autres, afin qu'on puisse leur donner suites. Ces recommandations seront dûment développées plus loin.

En passant comme les commissions spécialisées n'ont pas pu se réunir à la date prévue, tous les documents de travail qui devaient être étudiés lors de la dite session, sont de nouveau présentés au Conseil des Ministres pour examen. Ce sont les documents portant les cotes ESCHC/2 à 29 inclusivement.

Certes la situation n'est guère réjouissant en Afrique dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de la santé et de la culture, et le tableau ne s'est pas beaucoup amélioré depuis que les Chefs d'Etat africains ont décidé en 1963, d'inclure ces questions dans la Charte, autorisant ainsi l'OUA à y prendre part. Les rapports continuent d'exposer l'insuffisance des services d'enseignement offerts aux enfants d'âge scolaire, ou disponibles dans les écoles de la plupart des Etats membres. Dans le domaine de la santé, ce n'est que récemment que le bureau de l'OMS pour la région africaine a publié des statistiques qui font apparaître que, dans quelques pays africains, le nombre de médecins et des assistants médicaux qualifiés est trop insuffisant par rapport à la population qu'ils doivent desservir, pour pouvoir être de quelque efficacité, et qu'en tous cas, les progrès réalisés au cours des trois dernières années ont été en fait très minimes. Les rapports sur la santé, provenant de la plupart des Etats membres indiquent toujours qu'il existe des régions où la nutrition est déficiente. Passant à la science et à la technologie, il est notoirement connu que, dans la plupart des pays africains, les spécialistes scientifiques sont très peu nombreux et qu'il se multiplie à un rythme extrêmement lent. Les spécialistes de disciplines telles que le génie, la géologie, l'électronique, la physique et la pharmacologie, pour n'en citer que quelques unes, sont en fait soit inexistantes, soit très rares. Si on passe en revue les établissements d'enseignement supérieur, qui assurent la formation dans ces matières et dans d'autres domaines technologiques spécialisés, on constate qu'ils sont très peu nombreux ou, même inexistantes en Afrique. Faute de ces éléments instruits et hautement qualifiés, l'exploitation intensive des ressources naturelles africaines et l'affectation d'un personnel efficace aux services économiques et sociaux ne peuvent se faire qu'avec le secours d'étrangers dont le loyalisme à l'Afrique est sujet à caution. C'est en pleine connaissance de ces insuffisances particulières et des autres encore dont souffre l'Afrique qu'il faut étudier les recommandations du CSA et prendre des décisions au sujet des propositions générales du Secrétariat, dont quelques unes seront exposées plus loin. Ces propositions sont exposées ci-après sujet par sujet.

## EDUCATION

### a) Généralités :

Les besoins de la plupart des pays africains en matière d'enseignement sont toujours, et principalement de deux sortes. Tout d'abord, il y a la nécessité évidente de les doter de moyens convenables pour l'éducation des enfants d'âge scolaire à partir des écoles primaires jusqu'aux universités en passant par les écoles secondaires avec des centres appropriés pour la formation professionnelle. En second lieu, pour créer des communautés capables de faire face au développement économique moderne, et tout particulièrement au développement industriel, capables d'épauler ce développement, les masses doivent recevoir une certaine instruction officielle orientée ou spécialisée afin qu'elles puissent contribuer volontiers et efficacement à ce développement.

Pour ce qui est de l'enseignement académique classique et du désir actuel de fournir des services d'enseignement à tous les enfants d'âge scolaire à tous les degrés, on constate que les Etats membres de l'OUA ont plus ou moins réussi dans ces domaines. Dans certains d'entre eux, par exemple, le problème qui se pose est celui de doter les régions rurales des moyens d'instruction primaire. Dans la plupart des pays, les problèmes se rapportent manifestement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, et à la nécessité urgente de développer l'enseignement secondaire. De même, comme on le sait bien, la plupart des pays souffrent d'une pénurie d'enseignants, si bien qu'ils doivent importer du personnel spécialisé étranger. Tous ces problèmes s'accompagnent d'une difficulté majeure : la nécessité de trouver des fonds suffisants afin de pourvoir aux frais qu'impliquent les services actuels comme les services nouveaux dont la création est désirée.

Le problème de l'amélioration de l'enseignement primaire ne cesse de s'aggraver. Cette gravité procède manifestement de deux sources principales. En premier lieu, il est évident que la qualité des enseignants dans les écoles primaires baisse dans certains cas. En quelques endroits, des enseignants sans formation ou mêmes des étudiants qui ont échoué à leurs examens sont engagés comme instituteurs et sont chargés de la tâche très difficile - (même pour des

enseignants qualifiés) - d'instruire les enfants encore novices de l'école primaire. Parfois, le rendement même des enseignants qualifiés des écoles primaires, laisse beaucoup à désirer du point de vue tant de la qualité que de la quantité. Par exemple, on ne peut s'attendre à de grands résultats de la part d'un enseignant dont la connaissance du français est trop insuffisante pour lui permettre de bien enseigner cette matière à des débutants, sans parler de l'enseignement d'une autre matière dans cette langue. En pareil cas, un tel enseignant ne sera pas à même de s'exprimer clairement et pleinement. De même on rencontre très souvent une discipline professionnelle insuffisante chez certains des enseignants et un manque de conscience, d'imagination et de fierté dans l'enseignement chez d'autres. Tous ces facteurs contribuent manifestement à la qualité inférieure de l'enseignement dispensé par quelques uns des instituteurs du cycle primaire, avec, pour résultat, que l'enthousiasme dont les enfants devraient manifester en acquérant des connaissances nouvelles et en perfectionnant celles qu'ils ont déjà acquises, n'est pas soulevé, ou, en mettant les choses au pire, est étouffé. Il n'est donc pas étonnant de trouver des enfants qui sont censés avoir suivi un cours déterminé, qui ne connaissent même pas quelles sont les matières du programme. A ces imperfections du personnel enseignant, il y a lieu d'ajouter dans quelques écoles l'insuffisance des manuels, des auxiliaires du maître et autre matériel pédagogique destiné à compléter et affiner ce que les enseignants peuvent inculquer aux élèves. Ici aussi on se heurte à l'insuffisance des fonds dont disposent aussi bien les écoles que les parents qui doivent payer les frais de scolarité de leurs enfants.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement donné par les écoles primaires dans quelques endroits et relever ainsi le niveau des élèves à la fin de leurs études, il faudrait prendre des mesures dans trois directions. En premier lieu la formation des enseignants doit être approfondie dans des conditions telles qu'elle inspire aux enseignants qualifiés l'enthousiasme et la fierté professionnels. En deuxième lieu, le personnel des écoles primaires doit être tel que seuls les enseignants qualifiés soient autorisés à y enseigner et en troisième lieu, il doit y avoir un système d'inspection efficace pour garantir le maintien des niveaux requis aussi bien professionnellement

chez les enseignants qu'en ce qui concerne l'enseignement des matières du programme. La quantité d'auxiliaires du maître et d'équipement scolaire coûteux nécessaires n'est généralement pas très grande dans les écoles primaires. Ce qui importe à ce niveau ce sont les qualités professionnelles des enseignants, les programmes et l'enthousiasme des enseignants aussi bien que des élèves. Si ces questions sont mentionnées ici, il n'en découle nullement qu'aucune mesure n'est prise à leur sujet comme à celui des autres moyens pertinents qui permettraient de relever le niveau de l'enseignement dans les écoles primaires. Il s'agit seulement ici d'essayer de découvrir quelle est la nature et la portée des dispositions à prendre en vue d'assurer la plus grande amélioration possible de la qualité des élèves qui terminent leurs études primaires.

Quant à l'expansion des services de l'enseignement secondaire, il faut admettre que c'est le manque de fonds qui représente peut-être le facteur le plus important dans ce domaine. Avec les fonds suffisants, on pourra construire des écoles secondaires et les équiper pour la tâche qu'elles auront à accomplir. Avec des fonds suffisants on pourrait également former les enseignants des écoles secondaires ou payer du personnel étranger pour combler les lacunes. Mais ceci étant dit, il convient d'ajouter que la pénurie d'enseignants a probablement joué un rôle très important dans la limitation du développement des services de l'enseignement secondaire. Cette assertion est corroborée par le fait que dans certains pays qui encouragent les entreprises reposant sur la participation des intéressés, plusieurs écoles secondaires modestes ont été ouvertes grâce aux fonds et au travail fournis par les communautés locales. Malgré le recours à ce moyen très louable d'essayer d'étancher une soif indubitable de savoir, très souvent, on n'a pas trouvé un nombre suffisant d'enseignants pour ces écoles et, en conséquence, la plupart d'entre elles ont dû soit fermer leurs portes soit s'accommoder de l'insuffisance de personnel enseignant. Les élèves qui termineront leurs études secondaires dans certaines d'entre elles auront un très faible niveau, ce qui contribuera à abaisser encore le niveau de l'enseignement secondaire. Cette pénurie d'enseignants a souvent provoqué un refroidissement de l'enthousiasme

siasme des communautés locales, qui de leur côté ont diminué l'appui qu'elles accordaient aux entreprises fondées sur l'auto-assistance dans le domaine de l'enseignement comme dans les autres domaines.

Grâce aux efforts d'organisations comme l'UNESCO, il devient de plus en plus possible de doter les écoles d'un matériel peu coûteux fabriqué sur place. L'OUA appuie les efforts de l'UNESCO dans ces domaines; si les résultats sont concluants, il en résultera que les Etats africains pourront équiper leurs écoles à peu de frais et n'auront pas à dépenser les rares devises étrangères qu'ils possèdent pour l'achat de matériel scolaire importé de l'extérieur.

En ce qui concerne les établissements actuels d'enseignement supérieur, c'est-à-dire les universités et établissements analogues, outre la pénurie de fonds, quelques uns de ces établissements souffrent de l'insuffisance du nombre des étudiants qui s'y inscrivent. Cette situation provient de deux causes, à savoir : a) certains établissements d'enseignement supérieur posent des conditions d'admission trop élevées et trop rigides, sans tenir compte des besoins des communautés qu'ils sont censés desservir; et b) quelques unes des communautés desservies par certains de ces établissements ont été nettement incapables de leur fournir le nombre voulu d'étudiants réunissant les conditions requises. Les problèmes soulevés par la proposition a) peuvent probablement être résolus en apportant des changements aux conditions d'admission dans ces établissements d'enseignement supérieur, pour les rendre plus souples, de sorte que ces établissements pourraient à la nécessité répondre à la fois d'assurer aux éléments meilleurs une formation du plus haut niveau académique et professionnel possible et en même temps à la nécessité nationale d'obtenir un personnel de moindre niveau mais hautement qualifié et spécialisé. Pour ce qui est de la proposition b), la réponse réside dans l'accroissement des places dans les écoles secondaires ou dans l'offre des places vacantes aux Etats voisins, qui auraient à payer les frais de scolarité.

Quant à la nécessité d'avoir des collèges, universités et autres établissements de formation professionnelle supérieure, il existe toujours et les Etats membres seraient certainement dans la bonne voie s'ils en établissent un plus grand nombre.

b) Programme futur

Pour l'avenir immédiat, le Secrétariat général a déjà distribué le document ESCHC/29 renfermant des propositions à soumettre à la réunion conjointe UNESCO/CEA/OUA qui doit se tenir au début de 1968 pour examiner les questions ayant trait à l'éducation. L'attention des Etats membres est attirée sur ces propositions destinées non seulement à accroître les moyens d'enseignement en Afrique, à tous les niveaux, mais aussi à prendre les dispositions spéciales qui sont manifestement nécessaires dans les circonstances actuelles en Afrique où les fonds et les enseignants qualifiés sont rares. Du moment que les objectifs établis par le rapport de la Conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique, tenue à Addis-Abeba du 15 au 26 mai 1961 et celui de la Conférence sur le développement de l'enseignement supérieur en Afrique, réunie à Tananarive du 3 au 12 septembre 1962, sont toujours considérés comme valables et réalisables, il est évident que les Etats africains doivent continuer à s'efforcer de les atteindre dans le cadre des recommandations faites dans ces deux rapports. Il est logique également de suggérer que des discussions aient lieu afin de trouver les moyens de surmonter les difficultés auxquelles donne lieu l'application de ces recommandations afin de permettre aux Etats membres d'atteindre les objectifs établis par ces rapports.

Naturellement, quand les recommandations des rapports, d'une si grande portée, auront été appliquées, il sera préférable de laisser aux Etats le temps de consolider et de perfectionner les avantages acquis. De 1961/1962 jusqu'à présent, plusieurs années se sont écoulées et les rapports reçus de quelques pays montrent que non seulement les objectifs n'ont pas été atteints mais aussi que la qualité des résultats obtenus laisse beaucoup à désirer. Il est donc logique de suggérer qu'au cours de cette période, on conseille aux Etats membres de consolider les avantages qu'ils ont acquis et d'essayer d'améliorer la qualité de l'enseignement donné par leurs établissements de tous niveaux. Par ailleurs, pendant que cet effort de consolidation et de perfectionnement de l'enseignement est entrepris, il ne faut pas laisser de côté l'obligation de mettre en

application les deux rapports, sinon la raison d'être des objectifs fixés pour l'enseignement serait compromise. Selon les opinions qui seront exprimées par les États membres au cours de cette conférence qui doit avoir lieu au début de l'année prochaine, les rapports de 1961 et 1962 pourront être repris soit pour un nouvel examen soit pour une révision des objectifs qu'ils ont formulés.

Après avoir considéré le développement général de l'enseignement de tous les degrés que les deux susdits rapports préconisent, le Secrétariat général estime que la pénurie générale de moyen financier qui sévit en Afrique, le manque d'enseignants dont souffrent la plupart des États membres, rendent nécessaires des dispositions spéciales pour essayer de faire usage de tous les fonds ou de tous les enseignants qui seraient éventuellement disponibles; C'est pourquoi il a été suggéré d'étudier et de discuter la possibilité d'utiliser en commun les auxiliaires pédagogiques coûteux comme les laboratoires et les installations de recherche. Par ailleurs, conscient du fait que quelques États membres peuvent à un moment donné, disposer de plus de fonds que d'autres, le Secrétariat général estime qu'il ne serait pas déplacé de discuter la possibilité de créer un fonds de roulement pour l'enseignement afin d'accroître les moyens de formation des enseignants et d'acquérir les équipements de laboratoires et le matériel scolaire coûteux.

Il existe également une pénurie évidente de personnel professionnel spécialisé hautement qualifié. Cette pénurie doit disparaître et à cet égard le Secrétariat général a proposé dans le document ESCHC/4 la création d'établissements de formation et de recherche ou centres d'excellence. Seul un domaine restreint est considéré pour le début, l'objectif en étant de garantir l'exploitation maximum, à l'avantage des africains, des ressources naturelles qu'on rencontre actuellement en Afrique. Cette question sera plus amplement traitée au chapitre consacré à la science et à la technologie.

Au cours de la réunion commune, les Etats membres seront invités à préciser le rôle que doit assumer l'UNESCO dans le développement continu de l'éducation et de la science en Afrique.

A cet égard, le Secrétariat général a également distribué les documents ESCHC/26 sur la formation accélérée d'enseignants et ESCHC/27 sur l'enseignement primaire en faveur des populations nomades. Ces documents ont été présentés pour permettre aux Etats membres de déterminer, par un échange de vues, les moyens de surmonter les difficultés que rencontrent quelques uns d'entre eux dans ces domaines.

En résumé, en ce qui concerne l'éducation, la nécessité d'un enseignement de haute qualité, peu coûteux et complet à tous les niveaux, existe, de toute évidence, dans la plupart, si ce n'est dans tous les Etats membres de l'OUA. La qualité inférieure de l'enseignement primaire constatée dans certains pays doit être prise en considération pour que le niveau en soit relevé le plus possible, pour que les élèves puissent poursuivre des études supérieures ou pour qu'ils puissent s'intégrer utilement dans les communautés qui changent rapidement. L'enseignement secondaire, qui fournit les étudiants aux universités et les candidats à de nombreux postes des échelons moyens dans les services économiques, sociaux et politiques, doit être étendu le plus tôt possible si l'on veut réaliser le développement économique et social accéléré que les Africains désirent atteindre. En ce qui concerne les établissements d'études académiques et professionnelles supérieures, on estime que tout en fournissant les moyens de former les spécialistes nécessaires en grand nombre, comme économistes, administrateurs, agronomes, vétérinaires, médecins etc... il faut en même temps, créer en Afrique les moyens de former des spécialistes dont seul un petit nombre est nécessaire, comme les géologues, les météorologistes, les physiciens et les psychiatres. Pour s'efforcer de créer ces services d'enseignement indispensables mais coûteux, les Etats membres pourraient avoir besoin de déployer des efforts individuels non seulement à l'échelon national, mais aussi aux échelons régional et continental, de manière à s'assurer que les ressources financières et intellectuelles dont dispose l'Afrique, soient utilisées de la meilleure façon possible. Il ne faut avoir recours à l'assistance extérieure, pour l'exécution des projets requis que lorsqu'il est évident que les ressources nationales, régionales ou continentales sont en deçà des niveaux voulus ou des besoins. Il est à souhaiter que les discussions qui se dérouleront soit au sein de l'OUA, soit, lors de la réunion commune proposée UNESCO/CEA/OUA sur l'éducation, feront ressortir quelques projets dont l'exécution contribuerait à l'élimination de quelques uns des obstacles auxquels les Etats membres se heurtent dans le domaine de l'éducation.

## SANTE ET HYGIENE

### a) Généralités

Les services généraux de la santé publique sont encore insuffisants dans la plupart des Etats membres. Bien que dans certaines régions urbaines les services sanitaires soient assez bons par rapport à ceux des régions rurales, on peut dire que dans les régions rurales d'Afrique, les services sanitaires sont infimes et parfois inexistantes. Les degrés d'instruction très faibles et des conditions d'existence très médiocre qui caractérisent les régions rurales, joints à l'absence de services sanitaires, mettent les populations rurales entièrement à la merci de la nature et de ses forces et les exposent tout particulièrement à la maladie et à la mort. L'OMS concentre ses efforts à l'heure actuelle sur l'élimination de maladies épidémiques comme la variole, le choléra et la fièvre jaune et d'autres maladies répandues comme le paludisme. Il est indispensable que les experts de la santé des Etats africains se réunissent et échangent leurs vues et leurs connaissances empiriques, en matière de santé et d'hygiène, afin de permettre l'élaboration et l'exécution des projets ou programmes stratégiques, et d'assurer ainsi à chaque Africain une vie saine et plus longue. Pour commencer, il est évident qu'il est nécessaire d'améliorer, dans l'immédiat, les services de médecine préventive dans les campagnes, d'élargir la distribution d'eau par canalisation afin d'éliminer les maladies transmises par l'eau, et de prévenir la diffusion des maladies contagieuses. Tout en accordant un soin particulier à la médecine préventive, il faut s'occuper également de la médecine curative dans les régions rurales, afin que ceux qui tombent malades puissent être soignés.

Il y a d'autres aspects de la santé qui appellent également l'attention, mais on estime que la pénurie des services sanitaires dans les secteurs ruraux, où vivent plus de 90 % des populations africaines, doit être traitée par priorité en Afrique. La formation de médecins et autres assistants médicaux est étudiée plus loin sous la rubrique "formation".

### b) Programme future

Il résulte de ce qui précède que les efforts en matière de santé et d'hygiène doivent être dirigés dans l'avenir immédiat, vers l'accroissement des services sanitaires -tant préventifs que curatifs- dans les secteurs ruraux. On peut y parvenir par la création de centres sanitaires comme ceux



CM/169  
page 15

qui sont proposés dans le document ESCHC/21 qui a été communiqué aux Etats membres. Les centres sanitaires auront des postes secondaires qui en dépendront. Ils seront aussi dotés d'un personnel qualifié tant en médecine curative élémentaire qu'en médecine préventive, y compris l'éducation sanitaire. Ces centres seront, à leur tour, reliés à des hôpitaux du district, de la province ou à l'échelon national, qui seront dotés de médecins et autre personnel hautement qualifié et fourniront les services modernes d'hospitalisation.

On estime également que des efforts doivent être déployés en vue d'améliorer les services de santé et d'hygiène qui existent actuellement dans les secteurs urbains. Ces efforts porteront sur la stricte application des principes de la nutrition (par exemple en ce qui concerne les viandes et le lait), le traitement de l'eau potable, la destruction des détritiques, la diffusion de l'hygiène par l'eau, le développement des hôpitaux et des moyens efficaces d'empêcher l'apparition ou la propagation des épidémies. L'attention des Etats membres est appelée sur ces problèmes de la santé et de l'hygiène ; et on espère que les débats qui auront lieu autour de ces problèmes aboutiront à l'établissement de programmes appropriés à l'échelon tant régional que continental.

Par ailleurs le secrétariat général a proposé dans le document ESCHC/21 la constitution de stock de vaccins et de médicaments à utiliser en cas d'épidémie. Le but de ces stocks serait (a) de les avoir à la portée de la main en cas d'épidémie ; (b) de faire partie d'un système permettant une assistance mutuelle entre les pays africains -ceux qui n'ont pas les fonds suffisants à un moment donné pourraient acheter à crédit ce qui leur est nécessaire pour la lutte contre une épidémie et payer le prix plus tard- et (c) de contribuer à la création par et pour les Africains de services se suffisant à eux-mêmes.

## NUTRITION

### (a) Généralités

Comme nous l'avons déjà rappelé plus haut, il y a, dans certaines communautés d'Afrique, des signes évidents d'une malnutrition généralisée. Ce problème prend des proportions alarmantes, surtout parmi les enfants. On sait que les déficiences étendues en matière de nutrition surtout parmi les enfants, peut amener un retard de la croissance physique et mentale, et, peut-être, un arrêt

de l'accroissement de la population dans quelques unes de ces communautés, à cause des taux élevés de la mortalité. Cette situation doit être étudiée d'urgence.

On sait que s'il y a en Afrique quelques poches de surpopulation, la terre est en général sous-peuplée. On sait également qu'à quelques exceptions près, (comme certaines parties du désert saharien), la plupart des régions africaines peuvent produire de bonnes récoltes. Par conséquent, que la production agricole ait pour but des cultures vivrières -ce qui serait une politique raisonnable à cause de la pénurie actuelle d'aliments appropriés- ou qu'elle tende à la production de récoltes agricoles industrielles, qui fourniraient les fonds nécessaires pour acheter les aliments et répondre aux autres besoins, les terres arables en Afrique peuvent fournir ces denrées alimentaires nécessaires et même assurer une nutrition équilibrée et suffisante à la population africaine du continent. Ce qui est nécessaire à présent, c'est de prendre des mesures continues pour stimuler la production de plus grandes quantités de denrées alimentaires agricoles et pour créer des systèmes permettant de transporter efficacement ces denrées des endroits où elles se trouvent en abondance aux endroits où elles sont rares.

Le continent africain possède non seulement des terres arables desquelles peuvent être tirés des produits alimentaires appropriés pour assurer une nutrition équilibrée à ses habitants, mais il est entouré d'océans et de mers riches, entre autres, de tous genres de poissons. Comme on le sait, le poisson est très riche en protéines -qui constituent un aliment très utile et très important pour le corps humain. Ici encore, est nécessaire de prendre des mesures pour stimuler l'exploitation des ressources naturelles contenues dans les eaux territoriales y compris les eaux intérieures, ainsi que dans les océans qui entourent le continent africain. A cet égard, il ne serait pas déplacé de mentionner, ici, que conformément au rapport de la Conférence des Nations Unies sur le droit des mers, les eaux territoriales "**ne peuvent pas s'étendre** au delà de douze milles de la ligne de base à partir de laquelle la largeur de la mer territoriale est mesurée" (article 66, Conférence de 1958). Les Etats membres qui n'ont pas étendu leurs eaux territoriales jusqu'à cette limite désireraient peut-être prendre les mesures nécessaires afin de réserver à leurs citoyens le droit de bénéficier des poissons et autres ressources naturelles, comme le pétrole et les minéraux, qui pourraient se trouver sur le plateau continental et au fond de la mer immédiatement limitrophe.

(b) Programme futur

En résumé, il semble juste de dire, dans le domaine de l'alimentation, que dans les terres d'Afrique et les mers qui l'entourent, il y a des ressources suffisantes desquelles on peut tirer assez de vivres pour une population bien plus nombreuse que la population actuelle. Quant aux poissons que peuvent donner les océans et les eaux internes, le Secrétariat général a essayé d'exposer en termes généraux, dans le document ESCHC/23 comment l'exploitation scientifique et la formation du personnel, peuvent accroître les quantités de poissons retirées de ces eaux, soit pour la consommation locale ou pour l'exportation. Le document mentionné ci-dessus fait état également des recherches nécessaires non seulement pour garantir que les réserves de poissons continuent à se renouveler, mais aussi pour faciliter la fabrication de concentrés de protéines à partir du poisson. Il est essentiel par dessus tout de faire en sorte que les terres non exploitées soient immédiatement cultivées, afin de produire des aliments et des récoltes industrielles. Si la terre est rare, on est appelée à devenir rare, il faut appliquer les méthodes scientifiques de culture et d'élevage, afin d'augmenter la productivité de la terre.

Pour encourager davantage la production de denrées alimentaires (soit pour la consommation ou pour l'exportation), le Secrétariat général a suggéré dans le document ESCHC/24, la constitution de réserves régionales de céréales alimentaires en prévision de disettes et de famines. Ces réserves vivrières, partagées entre plusieurs Etats, formeraient ainsi une troisième ligne de défense contre les disettes et la sous-alimentation (étant présumé que chaque famille et chaque Etat gardent normalement en réserves, des vivres pour les cas de disettes) grâce à la constitution de ces stocks régionaux de vivres les régions capables de produire une quantité de vivres supérieure à leurs besoins locaux plus ceux de l'exportation, auraient un débouché lucratif supplémentaire pour leurs récoltes qui tout en constituant pour eux une source supplémentaire de revenus, représenteraient aussi une forme supplémentaire d'assurance contre la disette. Comme les pays africains importent fréquemment des produits alimentaires d'origine non africaine, le Secrétariat général espère que la constitution de réserves vivrières régionales, exposée dans le document, éliminerait ce phénomène fâcheux et à ce titre, la proposition mérite une attention sérieuse de la part des Etats membres.

Grâce à l'interdépendance des pays africains, l'OUA pourra par la constitution de réserves régionales de céréales vivrières, faire disparaître ce phénomène intempestif consistant à importer des vivres de pays extra-africains, alors que le continent peut produire assez d'aliments pour nourrir ses habitants. De même, pour avoir un autre moyen d'accroître les réserves alimentaires, le Secrétariat général a proposé dans le document ESCHO/22 d'étudier le boisement du Sahara et des semi-déserts et l'utilisation de parties de ces déserts pour la production de denrées alimentaires et pour d'autres usages économiques. Le document propose que les pays intéressés se consultent pour étudier ensemble la possibilité d'une action commune en vue de récupérer les terres arables du désert et des semi-déserts et de les utiliser pour la production de denrées alimentaires et à d'autres usages économiques. Cette méthode commune d'étudier la question peut être étendue à d'autres domaines comme la recherche des récoltes appropriées et l'utilisation des eaux souterraines. Le boisement des terres désertiques et semi-désertiques ouvre aussi de nouvelles perspectives aux Etats membres qui désireraient utiliser les ressources naturelles comme le pétrole et les minerais qui peuvent se trouver dans ces zones.

Le but de toutes ces propositions est de permettre aux Etats membres de se suffire à eux-mêmes en vivres et de fournir une alimentation équilibrée à leurs citoyens. Le Secrétariat général espère que cette question recevra de la part des Etats membres la sérieuse attention qu'elle mérite et que ses propositions, entre autres, feront l'objet d'un examen approfondi.

#### SCIENCE TECHNOLOGIE ET RECHERCHE

##### (a) Généralités

La croissance du savoir scientifique, surtout dans les pays évolués, a permis à l'homme de pourvoir à ses besoins à meilleur compte et plus abondamment qu'auparavant. L'exploration de la matière, de l'espace et des systèmes existants, a abouti à des connaissances nouvelles dont l'application a accru non seulement les renseignements dont dispose l'homme dans ces domaines, mais aussi la somme de comforts dont il peut jouir sur cette terre. C'est pourquoi l'OUA ne peut pas se permettre de négliger l'accroissement de la connaissance scientifique et technologique en Afrique et ailleurs. Cet accroissement, dans presque tous les cas, a été le fruit d'une concentration de recherches, les besoins militaires récents en ayant d'ailleurs beaucoup accéléré le rythme.

La recherche s'est révélée être la courroie transporteuse qui fournit continuellement des idées nouvelles dans tous les domaines de l'existence de l'homme sur cette terre, y compris la solution des problèmes que soulève cette existence même. C'est pourquoi, il est indispensable que, tout en ne négligeant pas les nécessités journalières de cette existence, on doit prendre les mesures appropriées pour fournir les ressources financières et intellectuelles, grâce auxquelles les activités déployées, dans le domaine de la recherche, seront suffisantes et générales, afin (a) que les activités et méthodes actuelles deviennent plus efficaces et plus complètes ou aussi efficaces et complètes que possible; (b) que le progrès général de l'Afrique puisse être réalisé à un rythme à la mesure des aspirations africaines et de la civilisation moderne; et (c) que l'Afrique puisse acquérir, par ses propres efforts, des connaissances nouvelles.

Comme le champ de la science, de la technique et de la recherche est assez vaste, il pourrait être utile de diviser ce chapitre en trois parties à savoir :

- (i) l'enseignement et la vulgarisation de la science ;
- (ii) les bureaux scientifiques de l'OUA et leurs activités extérieures;
- (iii) un programme applicable dans un proche avenir en ce qui concerne la science, la technique et la recherche.

(i) Enseignement et vulgarisation de la science.

Nous sommes à l'époque de la science et de la technique. Le développement économique des pays dépend actuellement dans une large mesure du progrès scientifique, et des répercussions de la science sur des secteurs importants comme l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les minéraux, l'irrigation, le transport, les communications et autres secteurs de la production. Toutefois, l'efficacité de la science dépend de la diffusion des principes et des procédés scientifiques dans toute la société, ce qui ne peut se faire sans l'enseignement et la vulgarisation.

Les idées fondamentales de la science et de la technologie ainsi qu'une attitude scientifique doivent donc prévaloir dans tous les processus de l'enseignement. Tous les enfants doivent être capables de comprendre l'importance qu'ont la science et la technologie pour le bien-être de leur pays, quand bien même bon nombre d'entre eux seraient destinés à faire carrière dans d'autres domaines. La science n'est plus l'apanage d'un petit nombre ; elle intéresse

tout un chacun et il est universellement admis que science veut dire progrès et développement. Tout avancement dans l'application scientifique dépendra donc d'un enseignement efficace de la science tant dans les écoles primaires et secondaires que dans les universités.

### I- Enseignement dans les classes

Pour se développer rapidement dans cette ère de l'atome et de l'espace, les pays africains ont besoin de spécialistes scientifiques, d'un niveau très élevé. Or la meilleure façon d'en avoir, c'est d'inculquer aux étudiants du maximum possible de connaissances scientifiques dans les écoles primaires et secondaires. En effet, au delà de ce stade, l'enseignement supérieur se fonde sur la spécialisation dans telle ou telle matière. Au besoin, l'enseignement général donné à travers tout le cycle primaire et secondaire, devra accorder une place particulière à la science, ce qui pourrait exiger une révision ou une orientation nouvelle des programmes scolaires.

Par exemple, dans les écoles primaires, on peut réserver une ou deux périodes par jour dans chaque classe pour l'enseignement de choses communes, comme les couleurs de l'arc-en-ciel et le mouvement du pétrole dans la mèche d'une lampe. Dans les écoles secondaires, où la biologie, la chimie et la physique sont enseignées séparément, les mesures nécessaires doivent être prises pour accroître le temps affecté aux matières scientifiques. De cette manière, quand les élèves auront fini leurs études dans les écoles secondaires, l'amour de la science se sera tellement développé chez certains d'entre-eux, qu'ils choisiront de suivre la carrière scientifique et entreront dans les établissements appropriés. Ceux qui ne réuniront pas les conditions nécessaires pour être admis dans ces établissements, pourront toujours fréquenter quelque collège technique et devenir ainsi des techniciens des échelons moyens dans des postes exigeant des connaissances scientifiques élémentaires.

### 2- Auxiliaires audio-visuels

Les cours théoriques suivis dans les classes et le travail pratique accompli dans les laboratoires doivent être complétés par des auxiliaires audio-visuels. Il existe aujourd'hui, des machines, des appareils, de radio et de télévision, des films et des magnétophones, qui sont utilisés dans l'enseignement et auxquels les enseignants peuvent avoir recours pour des leçons spéciales. Les choses vues par les étudiants s'impriment mieux dans leurs esprits que celles qu'ils n'ont qu'entendues.

### 3- Excursions instructives

Toutes les fois qu'il sera possible, des excursions devront être organisées pour visiter une usine ou un atelier voisins, afin que les étudiants puissent voir la science à l'oeuvre. Beaucoup d'étudiants voient le sucre par exemple mais ne connaissent pas le processus que suit la canne à sucre avant de devenir le sucre qu'ils mettent dans leur thé, leur café etc. Il est fort possible qu'un bon nombre d'étudiants des écoles primaires et secondaires n'aient jamais visité une usine. Pour un jeune enfant, voir comment une machine broie et dévore la canne à sucre et produit en définitive le sucre qu'il connaît, est une chose dont il conservera le souvenir. En effet, après avoir vu l'opération se faire dans la vie réelle, il lui sera plus facile de saisir et de retenir des détails sur les principes scientifiques employés.

### 4. Club scientifique

Un club scientifique actif établi dans l'enceinte de l'école faciliterait également une plus grande vulgarisation de la science. Dans un tel club, des questions d'intérêt particulier et accessibles aux étudiants, seront discutées sous la direction des professeurs de science et avec, naturellement, la pleine participation des membres. Le club peut également inviter des conférenciers d'autres établissements scientifiques voisins et toutes les fois que cela sera possible, il pourra organiser des excursions. Il projettera des films scientifiques et organisera des jeux basés sur des thèmes scientifiques.

### 5. Bourses d'études et de perfectionnement.

Ces bourses peuvent être distribuées de diverses façons, mais la plus profitable à la science consiste pour les écoles, agissant individuellement ou en coopération avec leurs gouvernements, d'organiser et d'octroyer des bourses d'études chaque année aux meilleurs élèves en science... soit par exemple une bourse par an pour chaque classe. Ayant cette récompense en vue, les étudiants consciencieux feront de leur mieux pour la mériter.

Des bourses d'études secondaires peuvent être accordées par les gouvernements centraux ou locaux, et certaines d'entre elles peuvent avoir un objectif scientifique, de manière à encourager la spécialisation dans les matières scientifiques.

Au niveau du Collège ou de l'Université, la méthode peut être différente. Dans les pays où les gouvernements payent tout ou partie des frais universitaires de leurs élèves, ils peuvent dans leurs programmes accorder plus de bourses pour l'étude de la science que pour les autres matières. Les gouvernements pourront ainsi obtenir autant de diplômés en science qu'ils en ont besoin. Avec toute la préparation scientifique que tous les étudiants sont censés recevoir dans les écoles primaires et secondaires, comme indiqué ci-dessus, il n'y aura plus de difficultés à trouver assez de candidats pour les bourses ainsi offertes.

On peut au besoin recourir à une autre attraction en offrant à ceux qui travaillent dans les domaines scientifiques, comme les enseignants par exemple, une petite somme symbolique en plus des autres enseignants. Ce sera là un merveilleux stimulant pour les élèves qui seront ainsi incités à choisir les matières scientifiques et à adopter la carrière d'enseignant.

Pour ce qui est de la vulgarisation de la science parmi les masses, on peut suivre plusieurs méthodes, deux d'entre elles étant : l'emploi des moyens d'information qui s'adressent aux masses (par exemple la radio et la télévision) pour donner des causeries simplifiées sur des thèmes tirés des faits de la vie quotidienne et les causeries données dans les clubs de village ou les assemblées régulières de développement communautaire. A cet égard, les activités que les universités, les collèges et les écoles entreprennent hors de leurs murs, peuvent, dans les deux cas, jouer un rôle très important.

Il y a d'autres moyens d'accroître et de vulgariser l'enseignement de la science, mais les quelques suggestions qui précèdent renferment peut-être la meilleure façon d'aborder ces problèmes.

(11)

LES BUREAUX SCIENTIFIQUES DE L'OUA  
ET SES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES

L'OUA a continué de sa propre initiative, à apporter sa contribution à des problèmes ayant trait à la science et à la recherche dans le double but de servir les Etats membres et d'encourager l'épanouissement des connaissances scientifiques et techniques ; oeuvrant ainsi à l'expansion des occupations scientifiques et des applications de la science en Afrique. Le gros oeuvre, dans ce domaine, a été mené par les bureaux scientifiques de l'OUA, dont les activités d'ordre scientifique et technique, ayant fait l'objet de rapports antérieurs, se sont poursuivies au cours de la présente année. On déplore quelques revers dans certaines activités résultant de difficultés de communication et de changements et de revirements sociaux inévitables dans certaines régions du continent. Ainsi quelques réunions techniques prévues pour le début de l'année ont dû être ajournées en raison de concours de circonstances imprévisibles. La bonne marche du travail courant du Secrétariat scientifique a également été affectée par le transfert d'Europe en Afrique, de ses bureaux techniques. En dépit de ces problèmes, le Secrétariat a continué à encourager utilement une action conjointe et une coopération technique à travers le continent. Il serait bon, en premier lieu, de faire état des progrès faits dans l'implantation de l'instruction de la Résolution des Chefs d'Etat (AHG/Déc.8) concernant le transfert en Afrique des Bureaux d'Europe.

A. TRANSFERT DES BUREAUX TECHNIQUES EN AFRIQUE

I. Le Transfert

Les Chefs d'Etat avaient décidé de transférer en Afrique les Bureaux du S.T.R.C., comme suit :

- a) le Bureau Interafricain des Sols, à Bangui, R.C.A. ;
- b) la Commission Phytosanitaire Interafricaine, à Yaoundé, Cameroun ;
- c) le Bureau des Publications, à Niamey, République du Niger.

a) Commission Phytosanitaire Interafricaine (IAPSC)

Le Gouvernement camerounais a libéré un bâtiment à l'intention des bureaux de l'IAPSC. Un membre du personnel du Secrétariat s'est rendu sur les lieux et il a été jugé que pour commencer ce local pourrait être utilisé, mais avec l'espoir de trouver par la suite des locaux plus adéquats. Le matériel de bureaux, équipement et archives sont arrivés à Yaoundé vers la fin du mois de juillet et le travail s'y organise à nouveau.

b) Bureau Interafricain des Sols (B.I.S.)

Ce Bureau a été transféré à Bangui. Le déménagement du matériel et des archives en a été particulièrement difficile. Ce fut tout d'abord expédié par bateau de Londres sur Pointe-Noire, puis acheminé vers Bangui par voie fluviale. Le Secrétariat n'est pas sans apprécier la maison offerte généreusement par le Gouvernement de la République Centrafricaine pour les bureaux de cet important département. Ces bureaux sont en train de s'y ouvrir, mais il faudra tout de même compter un certain temps avant qu'ils ne retrouvent leur activité normale. Les problèmes de ce bureau dans leur nouvelle location feront l'objet d'une discussion ultérieure.

c) Bureau des Publications

Ce bureau n'a toujours pas trouvé à s'installer à Niamey. En attendant, pour faire suite aux instructions concernant son déménagement d'Europe, les activités du service des Publications se poursuivent à Lagos dans les bureaux de la S.T.R.C. Il s'y installera de façon permanente aussitôt qu'un arrangement satisfaisant aura été trouvé à Niamey.

II. Problèmes de transfert

Il existe deux problèmes principaux :

- a) Problème de personnel ;
- b) Problème financier.

a) Problèmes de personnel

Le premier aspect du problème de personnel est certainement la pénurie de personnel scientifique, état de fait universellement connu en Afrique. Aussi, malgré la politique suivie par le Secrétariat qui consiste à opérer avec le minimum de personnel, il n'a pas encore été possible de pourvoir les postes rendus vacants par le refus des expatriés de venir s'installer en Afrique avec leurs bureaux. Le Directeur de l'IAPSC par exemple, s'est vu offrir un autre poste avant même de quitter Londres pour Yaoundé, et nous le perdons malgré nos efforts à lui faire des offres attrayantes. De façon similaire, le Bureau de Bangui fait face à des difficultés considérables pour trouver le personnel technique essentiel. Par l'intermédiaire des Gouvernements des Etats membres, le Secrétariat a fait passer des annonces et contacter un certain nombre de scientifiques, les invitant à poser leur candidature à ces postes : soit que ces personnes n'aient même pas répondu, soit qu'elles aient décliné nos offres. Le

Secrétariat souhaiterait des Gouvernements membres qu'ils veuillent bien faire paraître à nouveau ces annonces dans leur pays afin que les activités normales de ces bureaux ne soient pas compromises.

L'autre aspect du problème est le prix qu'il faut consentir pour obtenir le concours de personnes qualifiées. L'UNESCO, l'ECA et les autres organisations internationales opérant dans ces pays, offrent régulièrement des indemnités de vie chère à leurs employés conservant ainsi les pratiques du Gouvernement français qui consent annuellement à son personnel de l'Assistance Technique ces indemnités. Ainsi, par exemple, un fonctionnaire au Barème P2, grade 5 au salaire annuel de US \$ 6880 à Paris, passe à un salaire de base de US \$ 8203 à Bangui. S'ajoutent à cela les indemnités d'ajustement, de logement, médicales et de Sécurité Sociale. Le montant actuel de ces paiements a été inclus dans le budget courant étant donné que ces fonctionnaires sont déjà à notre service. C'est pourquoi le Secrétariat fait appel aux Etats hôtes pour qu'ils fassent de leur mieux pour nous aider à obtenir les services de leurs propres compatriotes, car cela aiderait considérablement à diminuer le coût des salaires devenu inutilement lourd.

b) Problème financier

Le problème financier présente plusieurs aspects. Premièrement, en 1965, le Conseil avait voté une somme de US \$ 15.000 pour le transfert en Afrique de ces bureaux. Il y a de cela 3 ans et depuis les frais de fret ont considérablement augmenté, et en conséquence il est indispensable qu'une provision supplémentaire soit consentie par le budget courant pour couvrir tous les frais de ces transferts. Deuxièmement, la nécessité d'adapter ces bureaux à leur nouvel emplacement : la plupart du mobilier utilisé à Paris et à Londres était vieux et, à part les meubles métalliques, ne valait pas la peine qu'on les transporte. Le Secrétariat se voit donc dans l'obligation de meubler ces bureaux dans leurs nouveaux locaux. Dans certains cas des meubles viendront d'Etats voisins et cela signifie de nouveaux frais.

Depuis que la décision fut prise de déménager des Bureaux, les scientifiques ont soulevé le problème suivant : à savoir que n'importe quel bureau technique de ce genre devrait être installé non loin de communautés scientifiques déjà existantes, comprenant des installations telles qu'universités, instituts technologiques, instituts de recherche et laboratoires qui permettraient aux Bureaux de l'OUA de recruter du personnel avec moins de

difficulté, et verrait par ce fait ses frais diminuer. Non seulement cela, mais chaque Bureau serait d'une grande valeur immédiate de par le fait que ses services viendraient s'ajouter aux services des autres institutions. C'est pourquoi les scientifiques restent sceptiques devant le choix des emplacements actuels.

## B. SECONDE REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR L'AFRIQUE (CSA)

La seconde réunion du Conseil Scientifique de l'Afrique, conseiller scientifique des bureaux de l'OUA, s'est tenue à Addis-Abéba du 8 au 12 avril 1967. Les priorités scientifiques approuvées par les Chefs d'Etat au cours de leurs réunions précédentes, ont été réexaminées à la lumière des tous derniers développements. Un certain nombre de Recommandations importantes ont été faites par le CSA, lesquelles seront sans nul doute d'une importance extrême pour les fonctionnaires techniques des Etats membres. Certaines des Recommandations les plus importantes ont été réitérées, car le CSA s'est rendu compte que plusieurs Etats ne les avaient pas appliquées. Celles-ci comprenaient:

### I. Document L(65) 28

Le CSA attire à nouveau l'attention des Etats membres sur le contenu de ce document qui mentionne la nécessité pour :

- a) chaque Etat en Afrique de posséder un Conseil National de la Recherche ou un Ministère responsable pour la science et la technologie. Un tel Ministère aurait la responsabilité d'une politique nationale scientifique ;
- b) la formation d'un personnel scientifique et technique.

### II. Campagne orientale de la peste bovine

Le CSA recommande que l'Ethiopie, le Soudan, la Somalie, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie donnent à la Campagne Conjointe une attention immédiate.

### III. Réseau des Consultants

Ils recommandent en particulier la création de comités interafricains de scientifiques dans les disciplines suivantes :

- a) Sciences Biologiques : botanique, zoologie, biologie (biologie générale, biologie marine et pêcheries).
- b) Physiques, Sciences, Mathématiques et Technologie : physiques (électronique, physique nucléaire, physique théorique) ; chimie, mathématiques (pure et appliquée)
- c) Sciences du sol : géologie, géophysique, minéralogie, géographie, cartographie, géodésie, climatologie, météorologie, océanographie, hydrologie.
- d) Sciences Médicales et Pharmacologie : médecine (préventive, épidémiologie de la santé publique) ; biologie médicale ; pharmacologie (plantes médicinales africaines) science vétérinaire.
- e) Sciences agricoles : agriculture, science de la nutrition et technologie.
- f) Ressources naturelles : ressources naturelles ; conservation.

Ces comités fonctionneront sous la direction de présidents honoraires ou de coordonnateurs interafricains. Ils aideront le Secrétariat à préparer les programmes de recherche et de formation dans leurs disciplines et dans les problèmes de l'application de la science au développement, c'est-à-dire en suggérant des plans conjoints régionaux et des projets.

Le CSA considère qu'il est bien plus économique pour le Secrétariat de l'OUA de travailler avec de tels réseaux de scientifiques que d'employer à grand prix un personnel scientifique permanent aux salaires élevés. Il a donc répété cette suggestion, déjà contenue dans la Recommandation de sa première réunion à Lagos en 1965.

#### IV. Formation en science et en technologie

Le CSA souligne à nouveau l'importance de ce problème et recommande que tout soit mis en oeuvre par l'OUA pour rendre chaque Etat membre conscient des nécessités de la science, dans le but de soulever auprès de chaque Etat membre un sentiment de la nécessité et de l'urgence à former un personnel adéquatement qualifié dans les disciplines scientifiques et technologiques, aux niveaux professionnels et autres.

Le CSA considère que dans les circonstances actuelles de l'Afrique et dans une planification à court terme, priorité soit donné à la formation d'un personnel scientifique et technique de grade moyen et simple, après soigneuse planification par chaque Etat. A long terme le CSA soutient le plan de formation proposé par la session de Lagos de la STRC.

Après avoir pris connaissance de l'opinion des membres du CSA sur la position actuelle de la formation technique dans chaque Etat africain, et conscient de la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les divers centres de formation en Afrique, le CSA considère nécessaire :

- a) que chaque Etat africain établisse avec précision le montant de ses besoins en personnel de niveau moyen et simple, avec l'aide éventuelle de l'OUA ;
- b) que chaque Etat ou groupement régional fournisse à l'OUA le plus d'informations possibles sur les institutions existantes capables de former du personnel du niveau moyen et simple ;
- c) de coordonner le niveau des études dans ces centres, à tout le moins au niveau régional, par l'établissement d'un système d'équivalence ; et
- d) de s'assurer que le plus grand pourcentage possible de personnel de grade moyen soit formé en Afrique plutôt que dans des universités ou institutions étrangères.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, le CSA recommande à l'OUA :

- a) de fournir une aide financière pour améliorer l'efficacité et le plein usage des institutions de formation technique actuellement existantes et,
- b) de fournir des bourses d'études et des bourses de perfectionnement pour permettre aux étudiants de bien utiliser ces facilités.

#### V. Priorités dans la Recherche et le Développement en Afrique

Il considère que du fait de la fusion de la Commission Scientifique et de la Recherche, de la Commission de l'Education et la Culture et de la Commission pour la Santé, l'Hygiène et la Nutrition, les priorités suggérées par le Comité Consultatif des Nations Unies pour l'application de la science et de la technologie au développement (UNACAST) pour ce qui a trait à la médecine, à la santé publique, à la pharmacie et à l'éducation, devraient être ajoutées aux priorités déjà existantes mentionnées à cette première réunion ; c'est-à-dire :

- a) Agriculture : recherche sur les céréales, production animale et pâturage, recherche sur le sol, recherche au science forestière, recherche sur les zones tropicales humides, les zones arides, les zones de savane ;
- b) Recherche sur l'Océanographie et les Pêcheries : (marine et en eau douce) ;
- c) Recherche sur la Biologie : biologie aquatique, taxonomie et écologie -plantes et animaux (y compris la phytogéographie) ;
- d) Recherche industrielle et technologique : géologie et néophysique, énergie atomique et ses applications, matériels et méthodes de construction, routes, énergie solaire, hydrologie et météorologie ;
- e) Recherche physique et mathématique : physique et chimie ;
- f) Médecine, santé publique et pharmacologie appliquée (y compris les plantes médicinales africaines).

#### VI. Développement des facilités d'Etudes supérieures

Le CSA a également commencé à examiner les contenus de ces priorités et a recommandé par exemple, qu'en vue des besoins urgents de développer les possibilités de formation scientifique en Afrique et eu égard au capital élevé et aux dépenses d'entretien qu'entraîne l'établissement de ces centres, l'OUA devrait créer des chaires dans les universités existantes dans les disciplines spécifiées dans le programme scientifique futur exposé ci-après.

#### VII. Pêcheries

De plus le Conseil Scientifique pour l'Afrique (CSA) a noté qu'en ce qui concerne les pêcheries, il existe actuellement une compétition aigüe entre les chalutiers étrangers qui pêchent dans les mers autour de l'Afrique. Il recommande donc que l'OUA se penche sur le problème des eaux territoriales et que les Etats membres étendent la limite de leurs eaux territoriales à 12 milles, ainsi qu'il a été fait ailleurs dans le monde afin de réserver à usage national les ressources se trouvant à l'intérieur de ces limites.

#### VIII. Participation aux réunions

Le CSA a soulevé un problème urgent et nouveau qui mérite l'attention, encore que la Commission Ministérielle ne l'ait pas pris en considération. Le

problème concerne la participation aux réunions, et les commentaires du CSA sont les suivants : "le problème de la faible participation aux réunions du CSA a été longuement discuté et le CSA a manifesté son inquiétude devant le manque de coopération d'un grand nombre de ses membres à ses réunions.

Le CSA souligne la nécessité de porter remède au présent état de choses afin de permettre aux scientifiques africains de jouer leurs rôles essentiels et de mener à bien les objectifs de l'OUA. Il note que sous l'égide de la CCTA, il n'y avait aucune difficulté à obtenir une participation satisfaisante car l'organisation prenait à sa charge tous les frais des participants. Il observe néanmoins que l'OUA a insisté pour que les frais de voyage des membres incombent à chacun des Etats respectivement. Le CSA recommande qu'il soit de nouveau demandé à l'OUA de créer un fonds central pour les déplacements des membres du CSA, pour mieux utiliser les scientifiques du continent qui sont si indispensables pour remplir les aspirations de l'Organisation".

Le Secrétariat a déjà distribué le détail des Recommandations des réunions du CSA aux Etats membres (voir document ESCHC/25 à l'attention de leurs fonctionnaires techniques.

### C. PROJETS CONJOINTS ET COOPERATIFS

#### I. Campagne contre la peste bovine

La vaccination en masse du bétail contre la peste bovine a continué. La phase II du projet qui a commencé en 1964, sera terminée à la fin de 1967. Elle couvre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Ghana, la Haute-Volta, le Mali, le Niger, le Togo et le Nigéria. Jusqu'à maintenant 8.8 millions sur les 9 millions de têtes de bétail de cette zone, ont été vaccinées. Le Secrétariat espère que le peu d'animaux restant le sera avant la fin de 1967. La phase III qui a commencé au Tchad, en Mauritanie, en Gambie, au Sénégal, en Sierra Leone, en Guinée, au Libéria, au Mali et en Haute-Volta à la fin de 1966, se développe suivant le plan prévu. Il y a eu quelques difficultés à obtenir 3 ou 4 vétérinaires qualifiés supplémentaires pour aider les divers Etats dans ce projet. Le Secrétariat fait des efforts incessants afin d'obtenir ces vétérinaires pour que le rythme de la vaccination en masse puisse être soutenu dans ces Etats. A une réunion technique en juillet 1967, à Dakar, l'état du projet fut examiné. Les experts des divers Etats membres ont été heureux de constater que l'état de santé du bétail s'était considérablement amélioré dans tous les Etats et que les foyers de cette maladie étaient maintenant négligeables.

Le Secrétariat entend répéter l'appel du CSA aux Etats orientaux où ce fléau est encore une menace pour le bétail. Le succès de l'action conjointe dans les Etats occidentaux devrait nous servir de guide dans les pays - orientaux. Le Secrétariat ne peut rien entreprendre si les Etats membres intéressés ne veulent pas coopérer. En février des fonctionnaires du Secrétariat ont discuté de ce problème urgent avec les délégations d'Ethiopie, de Somalie, du Kenya, d'Ouganda, du Soudan et de Tanzanie. Des lettres ont été remises aux délégations avec prière d'y faire une réponse urgente, cela afin de permettre au Secrétariat d'entreprendre une action définitive et positive. Jusqu'à ce jour nous n'avons eu de réponses que de l'Ethiopie et de la Somalie. Le Secrétariat serait reconnaissant au Soudan, à l'Ouganda, au Kenya et à la Tanzanie de se pencher immédiatement sur ce problème. Il faut répéter que si une vaccination en masse, de cette envergure n'est pas effectuée, couvrant l'ensemble de l'Afrique orientale, les efforts nationaux individuels seraient contrecarrés par les mouvements du bétail commercial et du bétail des réfugiés, à travers les frontières des Etats avoisinants.

## II. La Trypanosomiase

C'est un fléau qui s'abat uniquement en Afrique tropicale à la fois sur l'homme et sur les animaux. L'OUA a été encouragée par les activités permanentes de recherches entreprises à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), Kafuna (Nigéria) Eatro (Ouganda) ainsi que dans d'autres laboratoires vétérinaires dans les Etats membres. Au début de novembre 1966, les chercheurs se sont réunis à la réunion du Conseil Scientifique International de Recherche Trypanosomiale (ISCTR) de l'OUA. Ces scientifiques ont discuté, entre autres choses, du progrès des recherches en cette matière, des méthodes de contrôle en campagne, de la maladie et de la possibilité d'une campagne d'éradication dans des régions choisies du continent. La réunion a suggéré que les Etats membres devraient appliquer les méthodes connues de lutte contre la maladie, c'est-à-dire le débroussaillage et l'épendage. Il a toutefois été reconnu qu'une action concertée contre la maladie par des régions contigües ne pourrait être entreprise que dans des zones limitées telles que la Région du Kissi, de Guinée, du Libéria, de Côte d'Ivoire et de Sierra Leone ou le bassin du Lac Tchad, du Nigéria, du Tchad, du Niger et du Cameroun. Le coût d'une campagne semblable à celle de la peste bovine serait très élevé et il n'a pas encore été établi si elle serait efficace pour contenir la maladie. Le Secrétariat

continuera à encourager la recherche sur les trypanosomiasés jusqu'à ce qu'une percée puisse être faite dans le contrôle de cette maladie.

### III. Péripneumonie Contagieuse Bovine (CBPP) - P.C. 16

Selon le dernier rapport d'une réunion conjointe d'experts OUA/FAO/OIE tenue à Khartoum en février 1967, le projet de recherches sur la péripneumonie contagieuse bovine connu sous le nom du Projet Conjoint N° 16, a fait quelque progrès dans la recherche d'un vaccin efficace contre la maladie. Le projet a été lancé il y a 4 ans avec l'aide financière et technique de la CEE, de l'USAID et l'assistance technique du Royaume Uni. Récemment le Fonds de Développement des Nations Unies a aidé le projet de recherches sur la péripneumonie contagieuse bovine au Soudan. Les recherches ont continué à l'Organisation de Recherche Vétérinaire d'Afrique Orientale (EAVRO), dans les laboratoires de l'organisation au Kenya, à Farcha au Tchad, à Hann au Sénégal et à Vom au Nigéria.

Jusqu'à ce jour, différents types (ou souches) de vaccins anti-péripneumoniques ont été utilisés avec des succès divers dans différents pays. Certains pays (l'Australie) utilisent avec succès le Vaccin V.5, d'autres (l'Afrique occidentale) utilisent les vaccins en bouillon T.3 et KH3J, tandis que le vaccin de culture en bouillon T.1. a été largement utilisé avec succès dans des campagnes locales d'éradication en Ouganda et dans certaines régions de Tanzanie. Si certains doutent encore de la valeur des vaccins contre la péripneumonie contagieuse bovine, les experts réunis à Khartoum ont été d'accord sur le fait qu'une vaccination effective élevait le niveau moyen de résistance dans un troupeau et que l'expérience en campagne tant en Australie, qu'en Afrique, dans une période s'étendant sur plusieurs années, démontrait la valeur de la vaccination.

A la réunion d'experts de Khartoum il a été mentionné qu'un vaccin combiné contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine a été produit au Laboratoire de Farcha au Tchad. Si ce vaccin se révélait définitivement efficace il ferait réaliser des économies sérieuses aux Etats membres, dans la lutte contre les deux maladies.

#### IV. Recherches sur les céréales (PC.26)

Le travail expérimental de base sur l'amélioration des céréales, qui a été entrepris, il y a deux ans, a continué pendant la période qui nous occupe. Le projet s'attache à la coordination et au renforcement de la recherche, dans le but de produire des variétés améliorées et des méthodes de culture également améliorées, des principales céréales ; c'est-à-dire le maïs, le millet et le sorgho. Ces céréales représentent un élément important de la nourriture des populations des zones de savane en Afrique. Au cours de la période dont nous traitons, des grains améliorés de céréales qui ont été produits à l'Institut des Recherches Agricoles, Université Abmadu Bello (quartier général du projet) ont été distribués à tous les Etats membres coopérant dans ce projet ; le but est d'encourager la multiplication de ces variétés améliorées et résistantes, tout d'abord dans les stations expérimentales dans les Etats membres et, quand cela s'avèrera souhaitable, dans les conditions requises, les semences passeront aux mains des fermiers par la voie des services de développement agricole des Etats membres.

A ce jour, la coopération dans ce domaine, comprend l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, (EAFRO) le Nigéria, le Cameroun, l'Ethiopie, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, le Malawi et la Zambie.

#### D. GENERALITES

##### I. Bureaux techniques

Le Bureau Interafricain pour la Santé Animale (IBAH), le Bureau Interafricain des Sols (BIS), la Commission Phytosanitaire Interafricaine (IAPSC) et la Commission Conjointe pour la Nutrition fonctionnent normalement. Le transfert du BIS et de l'IAPSC en Afrique affectera bien entendu dans un certain degré la bonne marche de leurs travaux. Le Secrétariat espère qu'au début de 1968, ces bureaux seront à même de reprendre leurs activités normales.



## II. Divers

La vente des publications techniques s'est maintenue à son niveau ordinaire au cours de l'année passée. Les revenus de cette source ont été environ de US \$ 1500 par mois. Les nouvelles publications techniques suivantes sont sorties des presses, au cours de l'année couverte par ce rapport :

Bulletin des Epizooties en Afrique (4 numéros par an)	£ 2. 10. 0
Sols Africains (3 numéros par an)	2. 10. 0
Réunions sur le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols (Khartoum 1965)	2. 10. 0
Réunion de spécialistes CSA sur les crustacés	4. - . -
11ème Réunion de l'ISCTR (Trypanosomiasés)	1. 5. -

### (iii) PROGRAMME PROPOSÉ EN MATIÈRE DE SCIENCE, DE TECHNOLOGIE ET DE RECHERCHE POUR L'AVENIR IMMÉDIAT

A supposer que les recommandations du Conseil scientifique pour l'Afrique seront approuvées par les autres organes de l'OUA, le programme à suivre en matière de science, de technologie et de recherche dans un avenir immédiat, sera celui qui est exposé ci-après, tel qu'il est extrait des délibérations et des recommandations du Conseil. Comme nul ne l'ignore, la plupart des Etats membres souffrent d'une pénurie de personnel qualifié dans les disciplines scientifiques comme la géologie, l'électronique, la météorologie, la climatologie, la médecine, l'hydrologie, la médecine vétérinaire, la physique, les mathématiques et l'océanographie. Bien que cette pénurie soit évidente dans la plupart des Etats membres, il y a lieu de souligner qu'il s'agit de disciplines pour lesquelles la charge de travail est telle qu'une seule personne peut s'attaquer à un champ très étendu, tout en fournissant assez de travail à plusieurs personnes moins qualifiées. La demande d'experts spécialisés dans ces disciplines est donc relativement réduite. Pour cela et en raison du degré de développement de la plupart, si ce n'est de tous les Etats membres de l'OUA, on peut supposer que chaque Etat pris individuellement n'aura besoin que d'un petit nombre de personnes qualifiées dans chaque matière pour s'ac-

quitter du travail requis, tout en poursuivant la formation pour faire face à l'accroissement de ce travail. Normalement, il serait trop coûteux pour chaque Etat de créer un centre de formation pour chaque discipline, étant donné que seul un petit nombre de personnes qualifiées sont nécessaires dans chaque cas. Mais si l'on considère la demande sur une base continentale, et si l'on tient compte du fait que le développement économique et social dans les Etats membres acquiert lentement de la vitesse, on peut à juste raison dire qu'il y aura assez de candidats de tous les Etats membres pour employer au maximum les moyens que fourniraient des centres continentaux de formation, spécialisés dans chacune des disciplines mentionnées plus haut. C'est à cause de ces considérations que le Secrétariat général a proposé dans le document ESCHC/4 que l'OUA envisage la création d'établissements continentaux de formation et de recherche qui seraient des centres africains d'études supérieures pour la formation et la recherche dans les disciplines suivantes :

- 1- géologie et minéralogie ;
- 2- climatologie et météorologie ;
- 3- médecine tropicale et santé publique ;
- 4- électronique ;
- 5- hydrologie.

Chacun de ces centres est étudié en détail dans le document mentionné sur lequel l'attention est attirée. Non seulement le Conseil scientifique pour l'Afrique a approuvé les propositions faites par le Secrétariat général à cet égard, mais il est allé en fait encore plus loin et a recommandé (voir recommandation III) d'étendre encore davantage ces disciplines comme suit :

- 1- géologie, géophysique et minéralogie ;
- 2- climatologie et météorologie ;
- 3- hydrologie ;
- 4- médecine humaine (médecine préventive et sociale) et pharmacologie (plantes médicinales africaines) ;
- 5- science et technologie de l'alimentation ;
- 6- médecine vétérinaire ;
- 7- physique et mathématiques (y compris l'électronique et les recherches sur l'énergie solaire) ;
- 8- océanographie, biologie marine et pêche

Le Secrétariat général espère que les Etats membres sanctionneront la décision du Conseil scientifique relative à la création de centres continentaux de formation et de recherche dans les disciplines spécialisées pour pourvoir aux besoins de tous les Etats membres. Une telle mesure permettra à l'Afrique non seulement de former ses propres citoyens dans les disciplines spécialisées nécessaires pour exploiter à fond ses propres ressources naturelles et de doter les autres services nationaux essentiels des effectifs requis, mais aussi de réaliser un développement accéléré dans le domaine économique et social. La méthode suggérée consistant à créer des centres d'études supérieures pour la formation et la recherche, en utilisant comme il a été proposé les ressources financières et intellectuelles conjuguées des Etats membres, réduirait au minimum possible les dépenses qu'aura à supporter chaque Etat membre individuellement pour la formation de ce personnel qualifié, dans les circonstances qui prévalent actuellement en Afrique. Ceci posé, le Secrétariat général proposerait que les Etats membres approuvent en principe la création de centres d'excellence pour la formation et la recherche dans les domaines scientifiques spécialisés faisant l'objet de la recommandation du Conseil scientifique pour l'Afrique. En outre, les Etats membres sont priés de donner des directives au secrétariat général pour que celui-ci, avec l'aide des institutions spécialisées des Nations Unies, procède à une étude approfondie des besoins matériels, des conditions et des dépenses qu'implique la création de centres d'excellence en Afrique pour la géologie, et la minéralogie, la climatologie et la météorologie, la médecine humaine et la santé publique, l'électronique et l'hydrologie et soumette les résultats de son étude au Conseil des Ministres, accompagnée d'un programme pour leur création.

Bien que les centres d'excellence, tels qu'ils ont été envisagés dans le document ESCHC/4 et recommandés par le Conseil scientifique pour l'Afrique, visaient, non seulement, à la formation d'Africains dans les disciplines spécialisées prévues, mais aussi à la poursuite de recherches appropriées dans ces domaines, le Secrétariat général a estimé, et le CSA a également recommandé, qu'il était d'une importance vitale d'établir des programmes de recherche dans les domaines où l'Afrique aurait à gagner par suite d'une exploitation rapide de ses ressources naturelles ou de l'accroissement de sa productivité. Dans le document ESCHC/5, le Secrétariat général a essayé de déterminer les domaines dans lesquels ces recherches pourraient aboutir au plus tôt à des avantages

maximum pour chacun des Etats membres de l'OUA. Les domaines de recherche choisis par le Secrétariat et qui ont été sanctionnés par le CSA, sont les suivants :

- 1- énergie solaire ;
- 2- stockage des céréales ;
- 3- amélioration des semences ;
- 4- endoparasites et ectoparasites du bétail commercial ;
- 5- biologie des océans et des mers.

Les motifs pour lesquels ces cinq domaines ont été choisis initialement pour des recherches concentrées et coordonnées en Afrique, sont exposés dans ce document. Il y a lieu de souligner qu'auparavant, le Conseil scientifique pour l'Afrique avait recommandé, et les organes compétents de l'OUA avaient déjà approuvé, que des recherches soient entreprises, dans ces domaines entre autres et dans sa recommandation XVIII intitulée "Priorités dans le domaine de la recherche scientifique et du développement en Afrique", le CSA a, une fois de plus, énuméré les domaines dans lesquels la recherche est nécessaire si elle doit jouer le rôle lui revenant de droit, et consistant à faciliter un développement rapide des services économiques et sociaux en Afrique... Cette recommandation indique l'ordre d'urgence proposé par le CSA dans le domaine de la recherche scientifique et du développement en Afrique. En établissant la liste présentée dans le document ESCHC/5, le Secrétariat général a tenté de relever dans l'ordre d'urgence, les programmes de recherche qui, au prix d'un petit effort, peuvent donner des résultats importants et être facilement mis en oeuvre dès le début. Les Etats membres sont priés de donner des directives au Secrétariat général pour qu'il entreprenne d'établir les plans nécessaires au lancement des programmes de recherche, ainsi que le recommande le document ESCHC/5, dans les domaines de l'énergie solaire, de l'emmagasinage des céréales, de l'amélioration des semences, des endoparasites et ectoparasites du bétail commercial et de la biologie des océans et des mers. En passant, le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement et la Commission économique pour l'Afrique ont déjà engagé des consultations avec le Secrétariat général à cet égard et on espère que des mesures communes seront prises dans le domaine de la recherche scientifique et du développement en Afrique. Le même procédé d'étude conjointe s'applique également au développement général et à l'application de la science et de la technologie.

Bien que la formation et la recherche dans le domaine de l'océanographie, de la biologie marine et de la pêche en mer et en eau douce aient été étudiées comme partie des programmes de recherche exposés ci-dessus, on estime cependant que ces matières méritent une mention spéciale ici. Dans le document ESCHC/23, le Secrétariat général a essayé de montrer combien il était important de former un personnel des cadres supérieur et moyen dans les domaines de l'océanographie et de la pêche. L'objectif recherché ici est d'obtenir que les poissons vivant dans les océans qui entourent l'Afrique, de même que le potentiel des océans et des eaux intérieures, soient utilisés au plus grand avantage des Etats membres. On souligne de nouveau ici qu'il faut déployer tous les efforts possibles à l'heure actuelle pour former des Africains dans les domaines de l'océanographie et de la pêche, de sorte que la riche moisson que peuvent disposer les océans et les eaux douces soit recueillie au profit des Etats membres. Pour que les ressources naturelles qui se trouvent dans les eaux territoriales soient réservées à l'usage exclusif des nationaux des Etats membres, il est recommandé instamment, que les Etats membres côtiers doivent étendre, s'ils ne l'ont pas encore fait, leurs eaux territoriales à la limite maximum de 12 milles (19 km) autorisée par la Conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer (voir paragraphes 1, 3, 6 et 66 du rapport de cette conférence).

Alors qu'on a parlé dans ce qui précède de la formation d'experts du plus haut niveau dans les disciplines spécifiées, il y a lieu de souligner que l'application de ces disciplines serait gravement compromise et deviendrait dans certains cas inutile, s'il n'y a pas un personnel des échelons intermédiaires pour s'acquitter des travaux connexes nécessaires. Il a été déjà dit qu'il y a une pénurie de cadres moyens dans les disciplines scientifiques, et le Conseil scientifique pour l'Afrique a, une fois de plus, dans sa recommandation XV, souligné la nécessité, pour les Etats membres de l'OUA, de commencer le plus tôt possible à former ce personnel intermédiaire. Il a, en outre, recommandé que les Etats membres prennent les dispositions financières et accordent des bourses d'études nécessaires afin que le programme de formation puisse être établi le plus tôt possible. Les Etats membres sont donc priés de donner des directives au Secrétariat général de l'OUA pour qu'il établisse des projets de formation à cet égard en relation avec la création des centres d'études supérieures ou avec les établissements qui existent actuellement.

On peut signaler en passant que le Conseil scientifique a recommandé de renvoyer pour le moment l'examen des propositions du Secrétariat général relatives à la création d'un bureau interafricain de mécanisation de l'agriculture en attendant que le Secrétariat procède aux études spécifiques pertinentes. De même, le Conseil scientifique a remis à plus tard la fondation d'un journal scientifique de l'OUA (document ESCHC/6) et la création d'un musée d'histoire naturelle africaine (document ESCHC/6).

Le Secrétariat général estime qu'en raison des aspirations des pays en voie de développement à un relèvement des niveaux de vie, et qu'étant donné les caractéristiques générales de la politique internationale actuellement appliquée dans le monde, les Etats membres de l'OUA ne doivent pas s'attendre à une aide importante de la part des pays développés individuels pour la formation des Africains dans des disciplines spécialisées comme la géologie, la minéralogie, l'électronique, l'art vétérinaire, l'océanographie, la médecine humaine, la physique, les mathématiques et autres. Car c'est précisément dans ces disciplines que les pays développés ont un besoin plus grand d'experts eux-aussi et, en conséquence, ne peuvent en offrir aux autres pays, si ce n'est à un prix considérable et avec des conditions rigoureuses avec l'assistance des Nations-Unies et d'autres sources sympathisantes, l'Afrique peut déployer tous les efforts possibles à l'heure actuelle pour créer ses propres centres d'excellence destinés à former ses propres citoyens dans les domaines spécialisés et à entreprendre des recherches dans ces domaines, afin d'accroître son développement économique social, scientifique et technologique à un rythme suffisant pour lui permettre d'atteindre le plus tôt possible les plus hauts niveaux de vie réalisés dans toute autre partie du monde. Le programme proposé par le Secrétariat général dans le domaine de la science, de la technologie et de la recherche et particulièrement dans celui de la formation des Africains aux disciplines scientifiques spécialisées, tant dans le cadre professionnel supérieur que dans le cadre moyen, tend à faire prendre des mesures nécessaires dans ces domaines très importants et à créer l'infrastructure que réclame la poursuite de la formation et de la recherche en Afrique. Les Etats membres sont donc priés d'approuver que les mesures proposées soient entreprises, selon les directives des organes compétents de l'OUA.

## CULTURE AFRICAINE

### a) Généralités

On peut définir la culture comme étant les modes de vie et d'expression habituels et homogènes d'une communauté déterminée. Ces modes de vie et d'expression comprennent ordinairement les traditions, les cérémonies, l'art dramatique, la littérature, les danses, le chant, les instruments de musique, les beaux-arts (peinture, sculpture, etc), les arts artisanaux, les ustensiles de ménage, le mobilier, etc...

Les arts artisanaux et la peinture constituent les modes d'expression les plus importants des peuples africains. Les comprendre et les apprécier c'est comprendre et apprécier tout l'héritage culturel. Pour les arts artisanaux comme pour la peinture, la matière première employée, qu'elle soit de la paille, du bois, de la pierre ou des colorants, est destinée à transmettre la pensée de l'artisan ou de l'artiste, qui compose une oeuvre qui doit répondre à un but utile ou à exprimer une conviction profonde provenant de l'expérience qu'il a acquise. L'artisan sensible qui se met à faire une chaise ou un panier, applique, lui aussi, les mêmes principes de conception que suit le sculpteur, c'est-à-dire la forme, la texture et la couleur, tout en tenant compte de l'équilibre, des proportions, de l'enchaînement, du contraste, de l'harmonie et du rythme.

Ce qui importe dans l'oeuvre créatrice, c'est que l'imagination de l'homme s'imprime, par l'intermédiaire du travail accompli par sa main, sur les matières premières utilisées. En conséquence, sur la pierre millénaire ou sur le bois moins durable, sa pensée demeure bien longtemps après lui. La valeur de la pierre ou de toute autre matière, est infime en comparaison de la signification nouvelle qui lui a été donnée, ou de la valeur représentative de l'oeuvre ainsi produite. Il va de soi que, comme les être humains diffèrent entre eux quant à leurs talents et leurs capacités, la valeur de leurs oeuvres variera considérablement.

Passant maintenant aux autres aspects culturels africains, comme les traditions, la musique, les chants folkloriques, l'art dramatique, la musique instrumentale des diverses tribus, on y rencontre une telle variété, qu'il

est impossible de trouver une expression générale qui les englobe tous. Il y a des centaines de tribus en Afrique et partant autant de cultures également différentes. Chaque culture tribale a sa propre personnalité, ses propres modes d'expression et sa propre conception de l'expérience humaine. La plupart des événements historiques qui sont survenus, et qui ont contribué à former la culture d'une communauté déterminée, que ce soient les guerres, les maladies épidémiques, les famines, la sorcellerie ou les superstitions, pour n'en citer que quelques uns, ont laissé derrière eux des traces caractéristiques permanentes sur la culture de tout groupement donné faisant partie du peuple d'Afrique. Ces traces et leurs expressions varient considérablement d'un groupement à l'autre, d'où la richesse et la fécondité de la culture africaine. Pour se renseigner sur ces diverses cultures et pouvoir les comparer entre elles, il est nécessaire d'organiser des festivals de culture africaine. Cette nécessité ne date pas d'aujourd'hui, elle a été reconnue dès la fondation de l'OUA. En faire mention ici, n'est que répéter une chose connue : l'Afrique a besoin d'un festival culturel périodique.

Les traditions africaines sont nombreuses et d'un intérêt considérable. Par exemple, beaucoup de tribus africaines admettent et pratiquent la polygamie, achètent la fiancée de sorte qu'un homme peut avoir autant de femmes qu'il peut en payer le prix. Mais les cérémonies des fiançailles et de mariage, diffèrent d'une tribu à l'autre. Quelques tribus procèdent à la circoncision des garçons et à l'excision des filles; d'autres ne circonçoivent ni les uns ni les autres. Dans tous les cas, l'importance et les cérémonies rattachées à ces traditions varient considérablement de tribu à tribu. Ce ne sont là que deux exemples mais ils font ressortir le fait que les traditions africaines ne sont pas du tout homogènes. Il y a beaucoup de variantes de beaucoup de coutumes africaines, qui rendent ces cultures si pittoresques.

La musique est un autre aspect de la culture africaine qui défie toute généralisation. Une bonne partie de la musique africaine se caractérise par une vigueur émotionnelle accompagnée parfois, de sentiments "sauvages" et explosifs qui demeurent souvent incompris des étrangers. Mais pour les populations indigènes ce n'est là qu'une méthode efficace de transmettre un message déterminé aux auditeurs, ou à une personne donnée. Les musiciens africains, qu'ils soient des vocalistes qui chantent des chants folkloriques ou tous autres genres de chansons, qu'ils exécutent de la musique instrumentale et vocale à

fois ou qu'ils jouent uniquement une musique instrumentale déterminée, tous ont une chose en commun : provoquer l'effet désiré sur leurs auditeurs ou être compris d'une personne en particulier. Bien souvent ils ont réussi à soutirer de leur auditoire du rire ou des larmes ou à lui communiquer une terreur hystérique. Mais encore une fois, le degré de succès dans ce domaine varie de musicien à musicien et de tribu à tribu. Un festival de cette musique aurait entre autre un effet éducatif, car l'éducation dans ces diverses cultures se transmet mieux par des festivals périodiques.

Une bonne éducation ne doit pas enseigner uniquement les plus grands chefs d'oeuvre du genre humain, elle doit également, inculquer à l'individu les règles de jugement qui lui permettent d'apprécier ces chefs d'oeuvre par lui-même. Cela peut être fait en comparant une oeuvre à une autre et en estimant leurs valeurs respectives. Peu à peu celles qui ne sont que des imitations seront mises de côté et seules celles qui sont originales, vitales et qui ajoutent quelque chose d'important à l'expérience humaine, seront jugées susceptibles de provoquer l'estime, la compréhension et la satisfaction qui sont souvent recherchées en pareils cas.

Pour atteindre les objectifs qui viennent d'être exposés, il est nécessaire d'organiser des festivals et des expositions des oeuvres dont se composent les diverses cultures africaines, comme par exemple, des expositions de beaux-arts africains, sculpture, peinture, gravure sur bois, etc..., arts artisanaux, des festivals de musique et d'art dramatique. Le domaine de la culture africaine est si vaste et si varié que seule l'organisation de telles manifestations pourra nous apprendre à apprécier quelques unes des oeuvres culturelles des Africains, qui autrement pourraient passer inaperçues.

(b) Programme futur

Un moyen approprié à adopter pour l'organisation d'un de ces festivals périodiques serait celui qui est recommandé dans le document ESCHC/7 intitulé "Organisation d'un festival panafricain d'art dramatique, de chants folkloriques et de musique instrumentale", que la Commission devait examiner au mois de mai dernier. Ce document recommandait que le festival soit une manifestation autonome sur le plan financier et ait lieu périodiquement tous les deux ans, et que les Etats membres soient invités à payer uniquement des droits de parti-

icipation. Ce mode de financement du festival est semblable à celui qui est adopté pour les Jeux panafricains, les Olympiades et toutes les réunions sportives similaires. Ainsi, chacun des 29 Etats africains indépendants qui ont pris part à la première réunion des Jeux panafricains tenus à Brazzaville (Congo) a été requis de verser une somme de 300.000 Fr pour **ocuvrir les frais** d'organisation. Dans les nouveaux statuts prévus pour la deuxième réunion des Jeux panafricains qui se tiendront en 1969 à Bamako (Mali), la clause relative à la répartition des frais est ainsi conçue :

"L'Assemblée générale (des Jeux panafricains) fixe la quote-part financière respective de chaque pays en fonction du nombre des athlètes et remplaçants".

Ce système peut aboutir à une impasse au cas où un grand nombre de pays refuseraient d'envoyer des représentants. Il incombe donc à l'OUA de garantir le festival contre des déficits imprévisibles et improbables. Selon, le système proposé pour le financement du festival, chaque Etat membre verserait une fraction uniforme des dépenses prévues, cette fraction pouvant être calculée en fonction d'un nombre déterminé de participants. Tout dépassement de ce nombre serait possible sous réserve d'une contribution correspondante s'ajoutant à la contribution minimum de base. D'autres solutions pourraient être également adoptées. Ainsi, aux Olympiades de 1964 au Japon, le Gouvernement japonais a fourni tous les services requis en contre-partie des contributions uniformes versées par les pays participants, les diverses équipes devant toutefois pourvoir à leur subsistances. Il faut s'attendre à ce que le festival couvre ses frais par les contributions des Etats et les droits d'entrée. Les dons seront aussi les bienvenues.

La Charte autorise l'OUA à adopter des mesures qui garantissent le maintien, le perfectionnement et le développement des cultures africaines et à leur créer un centre commun d'expression en vue d'enrichir notre qualité d'Africains. La proposition formulée dans le présent rapport pour préconiser l'organisation d'un festival panafricain du drame, du chant folklorique et de la musique instrumentale, qui soit financièrement autonome, constitue donc une étape appropriée vers cet objectif. Les Etats membres sont donc priés d'approuver l'organisation de ces festivals périodiques et de donner au Secrétariat général des directives pour qu'il prenne sans délai les mesures appropriées à cet égard.

## QUESTIONS GENERALES CONNEXES

Outre les documents signalés ci-dessus, le Secrétariat général a élaboré des propositions sur certaines questions connexes qui ne rentrent pas nécessairement dans le cadre de l'un des précédents chapitres. Ces propositions sont exposées successivement ci-après :

### a) Ressources naturelles

#### (i) Avant-projet de convention africaine pour la conservation de la nature et de ses ressources (Document ESCHC/19).

L'historique de ce premier avant-projet est connu des États membres. C'est par l'OUA que l'Union internationale pour la conservation de la nature a été priée de préparer une convention, avec l'aide de l'UNESCO et de la FAO, réglementant la conservation de la nature et de ses ressources. L'UICN a élaboré un projet qui a été communiqué aux États membres (voir note N° STR 10/2/10 du 31 janvier 1967). Il convient de signaler que le projet actuel permet (ce qui n'est pas le cas de la Convention de Londres de 1933 encore appliquée dans ce domaine particulier) aux États africains que la question concerne de discuter et de convenir de ce que doit comprendre la convention relative à la conservation et à la préservation de la nature et de ses ressources. L'objectif en l'occurrence est l'adoption d'une convention, qui puisse être appliquée à tout le continent africain et qui tout en assurant que des espèces rares de plantes, d'animaux et d'autres éléments naturels de l'habitat seront préservés pour les générations futures, laisse à l'homme l'espace qui lui est nécessaire pour se développer et atteindre le plus haut niveau de vie possible. On souhaite que les amendements qui pourront être proposés ne retardent pas la mise au point définitive du projet à cette session et que celui-ci pourra être présenté à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui doit l'approuver avant qu'il ne soit ratifié par les États.

#### (ii) Projet de Convention phytosanitaire pour l'Afrique (document ESCEG/18).

A la suite des discussions prolongées, entre les experts africains, la décision a été prise de réviser la convention phytosanitaire en vigueur et d'en adopter une qui s'appliquerait au continent tout entier.

A l'heure actuelle les Etats africains font partie d'un certain nombre de conventions phytosanitaires. L'objectif d'une convention phytosanitaire est de garantir l'élimination des maladies des plantes existantes ou la lutte contre ces maladies et l'adoption de mesures rigoureuses qui empêchent l'introduction de nouvelles maladies des plantes en Afrique ou la propagation de maladies d'un Etat à l'autre. Quand on considère, par exemple, que la maladie du caféier ou la maladie du cacaoyer (swollen shoot) peuvent anéantir toute une récolte et jeter dans des difficultés financières les familles qui en dépendent, on admettra, on l'espère, qu'il convient d'éliminer les maladies des plantes existantes et de prendre des mesures pour prévenir l'introduction de nouvelles maladies en Afrique. A cet effet, des règlements de protection et de prévention s'appliquant à toute l'Afrique, doivent être établis, et on débouche sur la convention phytosanitaire. A ce propos également, on espère que la convention sera transmise à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour une mise au point finale, puis aux Etats membres pour ratification.

(iii) Programme d'études pour le Secrétariat général

De par ses fonctions, le Secrétariat général qui a été conçu comme un organe de gestion et d'administration de l'OUA, a pour tâche, entre autres, de mettre à la disposition des Commissions spécialisées "les services techniques....requis dans les domaines pertinents". En interprétant d'une manière large la portée de cette disposition, le Secrétariat général se trouve à même d'entreprendre des études, lui permettant de fournir aux Commissions spécialisées des renseignements généraux sur des sujets pertinents, lorsqu'il est requis d'en effectuer ou que les tendances et les besoins qui se font jour, apparaissant dans les déclarations des Chefs et fonctionnaires africains, l'invitent à y procéder. C'est sur ces données qu'a été élaboré le document ESCHC/20 intitulé : "Programme d'études pour le Secrétariat". Les trois questions que le Secrétariat propose d'étudier, (à savoir: l'inventaire des minéraux, la question des langues et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques) figurent toutes dans les demandes émanant des Commissions spécialisées.

Les minéraux sont à la base de l'industrialisation (en ce sens qu'ils permettent la création des industries de transformation des métaux et de fabrication d'ouvrages métalliques ou en procurant les devises étrangères permettant l'implantation des industries nécessaires) et en outre ils apportent les revenus sur lesquels repose le relèvement des niveaux de vie. L'existence d'une documentation complète et pertinente sur les minéraux contenus dans le sol des États membres faciliterait donc l'une ou l'autre de ces opérations ou leur totalité.

Le problème des langues rend difficile les relations entre certains des États africains. Il fait obstacle au commerce, aux communications et aux échanges culturels entre États. L'élimination de ce problème facilitera le commerce et les rapports interafricains, ce qui contribuera à accélérer le développement économique des États membres.

Les nouvelles techniques qui font intervenir l'utilisation de l'énergie atomique dans des domaines tels que la médecine, l'agriculture et l'industrie sont essentiellement avantageuses pour les pays en voie de développement, qui n'ont pas à se soucier des répercussions financières qu'implique le remplacement des anciens systèmes encore en service. D'autre part, du fait de l'existence d'un noyau d'Africains formés à l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ce domaine est un des rares où une action collective peut s'exercer facilement et où il convient en conséquence que l'OUA soit engagé. C'est pourquoi le Secrétariat général a choisi comme objet d'une étude spéciale l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Ces études rentrent toutes les trois dans le cadre de l'utilisation des ressources naturelles.

Les États membres sont priés d'approuver la liste des questions, sur lesquelles le Secrétariat général propose qu'une étude spéciale soit effectuée. Il y a lieu de préciser que ces études seront faites en plus des travaux habituels du Secrétariat et de tous ceux dont il pourrait être chargé.

b) Les priorités dans les programmes de formation

Bien que cette question ait été traitée dans différents chapitres précédents, le Secrétariat général estime qu'elle mérite de plus amples

explications. Dans le document ESCHC/8, le Secrétariat général s'est efforcé de délimiter les quatre principaux secteurs dans lesquels l'activité de l'OUA peut être engagée pour l'exécution de projets de formation, à savoir :

- a)- (i) Les programmes de formation financés entièrement par l'OUA,
- (ii) Les services liés aux programmes de formation entrepris par l'OUA;
- b) Les programmes communs de formation
  - (i) avec les États membres
  - (ii) avec les organisations internationales non spécifiquement africaines;
- c) Les programmes de formation offerts par les États membres;
- d) Les programmes de formation offerts par des organisations internationales non spécifiquement africaines.

Les États membres sont priés de bien vouloir étudier les méthodes par lesquelles, sur le plan continental, régional ou particulier, l'OUA pourrait financer et encourager la formation des Africains aux compétences des cadres supérieurs et moyens. Certes, toutes les méthodes exigent un emploi plus large des ressources financières et intellectuelles. Néanmoins, si les États membres mettent en commun les ressources dont ils disposent, dans ces domaines, s'ils coordonnent et harmonisent leurs plans de formation, il sera possible d'établir une infrastructure de la formation sur le continent africain qui garantira des effectifs grandissants de personnel formé à tous les niveaux, avec le minimum de frais pour les États membres. On espère que les États membres auront la volonté et le courage d'aborder ce problème en créant cette infrastructure continentale ou régionale de la formation.

c) Création de corps nationaux de protection civile.

Le Secrétariat général propose dans le document ESCHC/28 la création des corps nationaux de protection civile, convenablement coordonnés et bien équipés, que l'on pourrait utiliser pour secourir des personnes en danger ou soulager des souffrances humaines lors de désastre tels

que séismes, inondations, cyclones et incendies. Cette initiative a été inspirée par la multiplication des pertes de vies et des souffrances humaines qui s'est produite en d'autres parties du monde, où elle aurait pu être évitée par l'institution de corps nationaux de protection civile. Les circonstances ont prouvé le bien-fondé de la thèse suivant laquelle, les corps nationaux de protection civile, issus de l'effort de guerre des nations en vue de prévenir des pertes de vies humaines et des dommages aux biens, dans la population civile, ne peuvent éviter pertes et souffrances, sans que ne soit clairement établi un système de hiérarchie administrative de commandement et de direction, qui rejoigne les institutions supérieures de l'Etat. Ces considérations ont abouti à la proposition qui est formulée au document ESCHC/28.

La proposition préconisant la création par les divers Etats membres de corps nationaux de protection civile intéresse en partie des questions de santé (sauvetage de vies humaines, soins aux blessés et création de conditions temporaires de vie à l'abri des maladies), de nutrition (fourniture urgente d'aliments aux personnes qui ont perdu leurs maisons et leurs vivres) et de culture (efforts visant à récupérer et à mettre en lieu sûr des objets culturels exposés à la destruction).

Les Etats membres sont priés de bien vouloir approuver et mettre en oeuvre la proposition qui préconise la création de corps nationaux de protection civile formulée dans le document ESCHC/28.

d) Rapports avec les institutions spécialisées des Nations Unies

(Documents ESCHC/12 à 17 inclus concernant les projets d'accord entre l'OUA d'une part et l'UNESCO, la FAO, l'AIEA et l'OMS d'autre part).

Les projets d'accord avec l'UNESCO, la FAO, l'AIEA et l'OMS ont été communiqués déjà aux Etats membres. On souhaite que les textes définitifs seront adoptés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement après avoir été approuvés par le Conseil des Ministres au cours de cette année. Le but de ces accords est de faciliter la coopération et d'assouplir les relations entre l'OUA et ces institutions spécialisées. Il convient de signaler qu'à l'heure où ces accords sont négociés, les rapports entre l'OUA et les institutions spécialisées des Nations Unies sont caractérisés par le maintien d'une active coopération

et d'étroites relations. La conclusion des accords ne ferait que régulariser une situation de fait existant entre l'OUA et ces institutions tout en contribuant à faciliter une coopération accrue dans les domaines pertinents. Ces accords contribueront surtout à permettre aux planificateurs des deux parties signataires d'élaborer des programmes ou des projets d'intérêt commun, susceptibles d'être exécutés conjointement.

A propos de la coopération et des rapports futurs entre l'OUA et les institutions spécialisées des Nations Unies, le Secrétariat général, dans le document ESCHC/17 s'est efforcé de dégager les conditions du progrès dans le proche avenir. Il est prévu que le progrès se concentrera sur la formation d'Africains aux diverses aptitudes qui permettront leur accès aux cadres supérieurs et moyens, et l'installation des services économiques (industriels en particulier) et sociaux permettant le relèvement des niveaux de vie. Cette question doit être encore discutée, car tous ses aspects n'ont pas encore été examinés et les opinions des Etats membres, dans le cadre de l'OUA, ne sont pas encore connues. On souhaite que les Etats membres fassent savoir quels sont les résultats qu'ils attendent de la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et comment on peut accroître, au mieux, les avantages individuels et collectifs qui peuvent en découler. Les projets d'accord qui ont été communiqués définissent les cadres fondamentaux dans lesquels ces activités et celles que l'on peut prévoir pourront être menées à bien. On espère que ces accords seront mis au point, du côté de l'OUA, de sorte qu'ils puissent être mis en application dès 1968.

ETAT DU PERSONNEL

L'état du personnel du Département culturel et scientifique (y compris les bureaux scientifiques) est le suivant :

		<u>Effectif prévu</u>	<u>Postes pourvus</u>	<u>Postes offerts</u>	<u>Postes vacants</u>
Siège principal					
(Addis-Abéba)					
	- Administrateurs	7	1	3	3
	- Autres catégories	4	1	-	3
Lagos					
	- Administrateurs	6	2	-	4
	- Autres catégories	22	22	-	-
Bangui (B.I.S.)					
	- Administrateurs	4	1	1	2
	- Autres catégories	6	-	2	4
Yaoundé (B.P.S.I.)					
	- Administrateurs	2	2	-	1
	- Autres catégories	1+	-	-	1+
Mugaga (B.I.S.A.)					
	- Administrateurs	3	2	-	1
	- Autres catégories	4	3	-	1
Niamey (Office des publications)					
	- Administrateurs	1	1	-	-
	- Autres catégories	1+	-	-	1+
	Total	61+	35	6	20+
		=====			

Il y a lieu de relever, que pour la catégorie la plus importante, c'est-à-dire celle des administrateurs, sur un effectif prévu de 23, huit postes sont actuellement pourvus, les autres restent vacants. Des 15 postes vacants, quatre seulement ont été proposés à des candidats éventuels, dont on attend les réponses (positives ou négatives). Si ces offres sont acceptées, la situation du personnel sera légèrement améliorée, bien que dans une mesure insuffisante pour que les travaux à accomplir

puissent être exécutés efficacement et complètement. Le système actuel de recrutement, qui n'est en vigueur que depuis cette année, permettra, espère-t-on, de pourvoir les autres postes vacants au cours de l'exercice financier courant. Toutefois, il y a lieu de considérer que les disciplines scientifiques particulières à ce Département sont celles dans lesquelles rares sont les Africains formés. Dans ces conditions les spécialistes de ces disciplines font l'objet de la part des gouvernements et des organisations internationales d'une demande telle que tous les candidats disponibles ont été engagés. On espère que, dans les cas où le Secrétariat général, comme il envisage de le faire, aura adressé des demandes directes aux Etats membres pour obtenir des éléments spéciaux et spécifiés, certains Etats pourraient juger possible de libérer des fonctionnaires destinés en faveur de l'OUA, soit sur une base permanente soit en position de détachement.

#### CONCLUSION

Dans le présent rapport, consacré aux activités de l'OUA et à l'exposé des propositions dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie, de la santé et de la culture, on s'efforce d'asseoir une base solide sur laquelle on fera reposer des institutions africaines appelées à aider les Etats membres à "mettre les ressources naturelles et humaines de notre continent au service du progrès général de nos peuples dans tous les domaines de l'activité humaine", selon les termes mêmes de la Charte. Cette base implique la création en Afrique de centres d'études supérieures ou centres d'excellence pour la formation des Africains, au plus haut niveau possible, aux professions scientifique et aux problèmes du développement de l'homme, comme il est proposé au chapitre intitulé : Science et Education, afin qu'ils puissent entreprendre dans de meilleures conditions l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique, avec efficacité et profit. Elle implique aussi des efforts conjugués et associés tendus vers une utilisation fructueuse des possibilités agricoles de l'Afrique, ce qui serait possible si les propositions préconisant la création de réserves de céréales alimentaires et l'utilisation du Sahara et des semi-déserts à des fins économiques, étaient adoptées et appliquées. Cette base implique en outre

l'exploitation des ressources de l'Afrique d'une manière coordonnée et scientifique, suivant les indications des documents sur l'océanographie, la pêche en mer et en eau douce, les recherches et la formation, et les études spéciales. Enfin, elle implique également la mise en oeuvre de mesures coordonnées et coopératives en vue de protéger la santé des Africains, comme le proposent les documents sur les réserves de vaccins et médicaments, la santé dans les campagnes et les corps nationaux de protection civile.

L'établissement de cette base est à peine amorcé, mais le processus doit se traduire par des réalisations concrètes, comme celles qui sont proposées dans ce rapport.

Grâce à ses organes politiques et spécialisés, et à son Secrétariat général, l'OUA a les moyens nécessaires pour concevoir et mettre en oeuvre les projets et les programmes considérés, à condition qu'on ait la volonté et le courage de prendre le départ avec les ressources financières et intellectuelles disponibles. Les forces extérieures qui essaient d'écartier l'OUA de ses responsabilités ou même de la neutraliser et de l'éliminer, doivent être mises en échec. Les forces intérieures, de leur côté, qui dressent des obstacles ou font agir des influences destructrices doivent faire l'objet d'une franche discussion, ou d'un compromis si possible et en tout cas d'un règlement qui tienne compte de l'intérêt de la majorité.

Les États membres sont priés d'examiner les propositions formulées dans ce rapport, en ne perdant pas de vue que la Charte de l'OUA dispose que pour "mettre les ressources naturelles et humaines de notre continent au service du progrès général de nos peuples dans tous les domaines de l'activité humaine", les États membres doivent "coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts" notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science, de la technologie, de la recherche, de la santé, de l'hygiène et de la nutrition. Le Secrétariat général espère que les États membres approuveront ces propositions et décideront de les mettre en oeuvre, de sorte que certains des objectifs de l'OUA définis dans la Charte puissent être atteints sous la forme de réalisations concrètes axées sur le relèvement des niveaux de vie qui sont aujourd'hui ceux de l'Afrique.

Juillet 1967.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1967-09

# O.A.U. activities and inter-African co-operation in education, science, technology and culture

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7298>

*Downloaded from African Union Common Repository*